



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT
(MEPSTA)**

**PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ÉQUITÉ DE
L'ÉDUCATION DE BASE (PAQEEB)**

P172674

**PLAN DE MOBILISATION DES
PARTIES PRENANTES (PMPP)**

Février 2021

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES ANNEXES	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
1. INTRODUCTION.....	5
1.1 Contexte et justification du projet	5
1.2 Description sommaire du projet	6
1.3 Présentation sommaire de la zone d'intervention du projet.....	6
1.3.1. Présentation de la zone d'intervention du projet	6
1.4 Principaux risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet	3
1.4.1. Principaux risques/effets environnementaux et sociaux positifs du projet.....	3
1.4.2. Principaux risques et effets sociaux et environnementaux potentiels négatifs du projet.....	4
2. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes	15
2.1. Résumé des activités déjà engagées	15
2.2. Activités envisagées	1
3. Identification et analyse des parties prenantes	2
3.1. Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le projet.....	2
3.2. Autres parties concernées par le projet.....	3
3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	4
3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	4
4. Programme de mobilisation des parties prenantes	8
4.1. Objectifs et calendrier du plan de mobilisation des parties prenantes.....	8
4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations	9
4.3. Stratégie proposée pour la consultation et participation des parties prenantes	25
4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	25
4.5. Examen des rapports	26
4.6. Phases de mise en œuvre du projet.....	27
4.7. Phases ultérieures du projet.....	30
5. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes.....	30
5.1. Ressources	30
5.2. Fonctions de gestion et responsabilités de mise en œuvre du PMPP	31

6.	Mécanisme de gestion des plaintes du PAQEEB	32
6.1.	Critères d'efficacité du MGP.....	32
6.2.	Mécanisme de Gestion des Plaintes de PAQEEB	33
6.3.	Recours à la justice.....	37
6.4.	Actions envisagées	38
7.	Suivi et établissement des rapports du plan de mobilisation des parties prenantes	42
	CONCLUSION	43
	BIBLIOGRAPHIE	44
	ANNEXES	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Description sommaire de leur potentiel humain et de leurs dispositifs pouvant et devant être mis à contribution dans le PMPP dans les préfecture cibles pour le primaire.....	1
Tableau 2. Description sommaire de leur potentiel humain et de leurs dispositifs pouvant et devant être mis à contribution dans le PMPP dans les préfecture cibles pour secondaire	2
Tableau 3: Principaux impacts et risques par préfecture ciblée par le projet au niveau primaire	7
Tableau 4: Principaux impacts et risques par préfecture ciblée par le projet au niveau primaire	10
Tableau 5: Synthèse des préoccupations et réponses aux préoccupations lors de la consultation	17
Tableau 6: Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	4
Tableau 7: Stratégie de diffusion des informations	22
Tableau 8: Stratégie pour les consultations dans le cadre de PAQEEB	28
Tableau 9: Estimation du budget de mise en œuvre du PMPP.....	30
Tableau 10: Synthèse des principales étapes de traitement des plaintes	37
Tableau 11: Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1.Présentation des préfectures ciblées par le projet PAQEEB	Erreur ! Signet non défini.
--	------------------------------------

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Définition de concepts clés	46
Annexe 2: Modèle de canevas d'un plan de consultation des parties prenantes.....	49
Annexe 3: Modèle de canevas pour la synthèse des besoins des parties prenantes	49
Annexe 4: Modèle de canevas pour une stratégie de diffusion des informations	49
Annexe 5: Procès-verbaux de séances en groupe	50

SIGLES ET ACRONYMES

APE	Association des Parents d'Elèves
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
COGEP	Comité de Gestion des Ecoles Primaires
COGERES	Comité de Gestion des Ressources au Collège d'Enseignement Général
COMEX	Commission d'Expropriation
DEPP	Direction de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
DPEE	Direction de la Planification, de l'Education et de l'Evaluation
DRE	Direction Régionale de l'Education
EAS/ HS	Exploitation et Abus Sexuels et Harcèlement Sexuel
ENT	Environnement Numérique de Travail
IFAD	Institut de Formation en Alternance pour le Développement
MEPSTA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MPNTD	Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale
NSCT	Nouvelle Société Cotonnière du Togo
PAQEEB	Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Equité de l'Education de Base
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PERI 2	Projet d'Education et de Renforcement Institutionnel 2
PND	Plan National de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
STP	Secrétariat Technique Permanent
VBG	Violences Basées sur le Genre

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification du projet

Avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le Gouvernement togolais a élaboré un Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) en 2010. Révisé en décembre 2013 et en cours d'actualisation depuis 2019, ce document de planification des actions du secteur de l'éducation nationale a pour objectifs : (i) d'équilibrer la pyramide éducative nationale tout en corrigeant les disparités, (ii) d'améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif, (iii) de développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social et (iv) d'améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.

Le PSE est exécuté par le Gouvernement à travers les Ministères chargés de l'Éducation, à savoir le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. L'exécution du PSE implique également le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, et l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'Éducation de base, en particulier, les ONG actives dans l'Éducation, les Comités de Gestion des Ressources au CEG (COGERES) et les Comités de Gestion des Ecoles Primaires (COGEP).

Le projet dénommé "PAQEEB" qui sera financé par la Banque Mondiale et le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), fait suite à l'exécution de Projet d'Éducation et de Renforcement Institutionnel 2 (PERI2) dont la mise en œuvre est clôturée en 2019. Il s'inscrit dans une dynamique d'apporter des changements transformationnels qualitatifs dans le système éducatif du Togo en lien avec les orientations du Plan National de Développement opérationnalisées dans le Plan Sectoriel de l'éducation. À ce titre, le Gouvernement a non seulement l'intention de capitaliser les acquis du PERI2, mais également, de mettre surtout l'accent sur les réformes phares à entreprendre pour renforcer la qualité, l'équité et la gestion du système éducatif en vue de son développement plus équitable, équilibré et soutenable. Il faut noter que les orientations politiques indiquées, entre autres, dans le PSE, la stratégie du numérique, le projet ENT (environnement Numérique de Travail), le développement des Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD) offre des opportunités de déploiement du numérique pour renforcer les acquis du système. Le projet se basera sur les expériences réussies passées et en cours, aux fins de leur amélioration et expansion.

Dans l'optique de bâtir un continuum du système éducatif togolais du préscolaire au secondaire, le nouveau projet entend soutenir l'articulation de la réforme aux différents sous-cycles et sous-secteurs pour une cohérence globale du système et une appropriation plus soutenue. La réforme curriculaire est entamée au Togo du primaire au secondaire, mais à des vitesses plus ou moins différentes. Selon le Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) 2019, le recours à des enseignants volontaires dans les écoles publiques alourdit les dépenses d'éducation des familles et risque d'hypothéquer les objectifs d'un enseignement de base pour tous. Dans cette perspective, le besoin de renforcer la concertation avec les syndicats comme acteurs clés pour l'amélioration du système éducatif a été clairement identifié.

A cet effet, le Gouvernement Togolais prévoit la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base (PAQEEB).

1.2 Description sommaire du projet

L'objectif de développement du PAQEEB est d'améliorer les performances du système éducatif en vue de créer un meilleur accès à une éducation de qualité et une plus grande équité dans certaines régions, avec un accent mis sur les filles. Le PAQEEB sera mis en œuvre à travers les quatre (04) composantes suivantes :

Composante 1 : Amélioration de la qualité et la gestion du système (US\$25.49 millions)

Sous cette composante, le projet poursuivra la réforme curriculaire au primaire, assurera des formations en qualité et en quantité des enseignants avec le renforcement des capacités des gestionnaires du système d'enseignement (chefs d'établissement, directeurs, inspecteurs, Direction Régionale de l'Éducation, etc.), en incluant le numérique (digital) à tous les niveaux pour améliorer la gestion et la qualité du système éducatif.

Composante 2 : Équité dans l'éducation (US\$14.59 millions)

Cette composante vise à soutenir les filles pour l'accès et la rétention à l'école (avec un accent mis sur les filles des zones défavorisées), à améliorer et promouvoir la santé à l'école pour tous, créer un environnement d'apprentissage sécurisé et sans violence basée sur le genre (VBG) à travers des sensibilisations, et à faire des appuis ciblés aux zones sous tensions et marginalisées, etc.

Composante 3 : Accès à l'éducation (US\$9.79 millions)

Sous cette composante, le Projet va appuyer le développement de l'enseignement préscolaire par l'extension de l'accès aux zones prioritaires suivant la carte scolaire et les besoins dûment identifiés, (constructions et équipement d'écoles préscolaires, primaires et de collèges) et renforcer les capacités en ressources numérique et pédagogique avec des primes aux innovations

Composante 4 : Renforcement et réforme du système d'éducation au Togo (US\$ 0)

Cette composante est dédiée à la réforme de la politique de formation et de gestion des enseignants ; au renforcement du dialogue entre les acteurs du système avec une forte implication des communautés (COGEP, COGERES) ; à l'assise d'un bon système d'évaluation nationale des apprentissages et d'un dispositif efficace de pilotage et gestion du projet avec une assistance technique. Dans cette optique, le projet renforcera le pilotage global du secteur en dotant le Secrétariat Technique Permanent (STP) de ressources humaines spécialisées, matérielles et financières adéquates à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation (PSE)

1.3 Présentation sommaire de la zone d'intervention du projet

1.3.1. Présentation de la zone d'intervention du projet

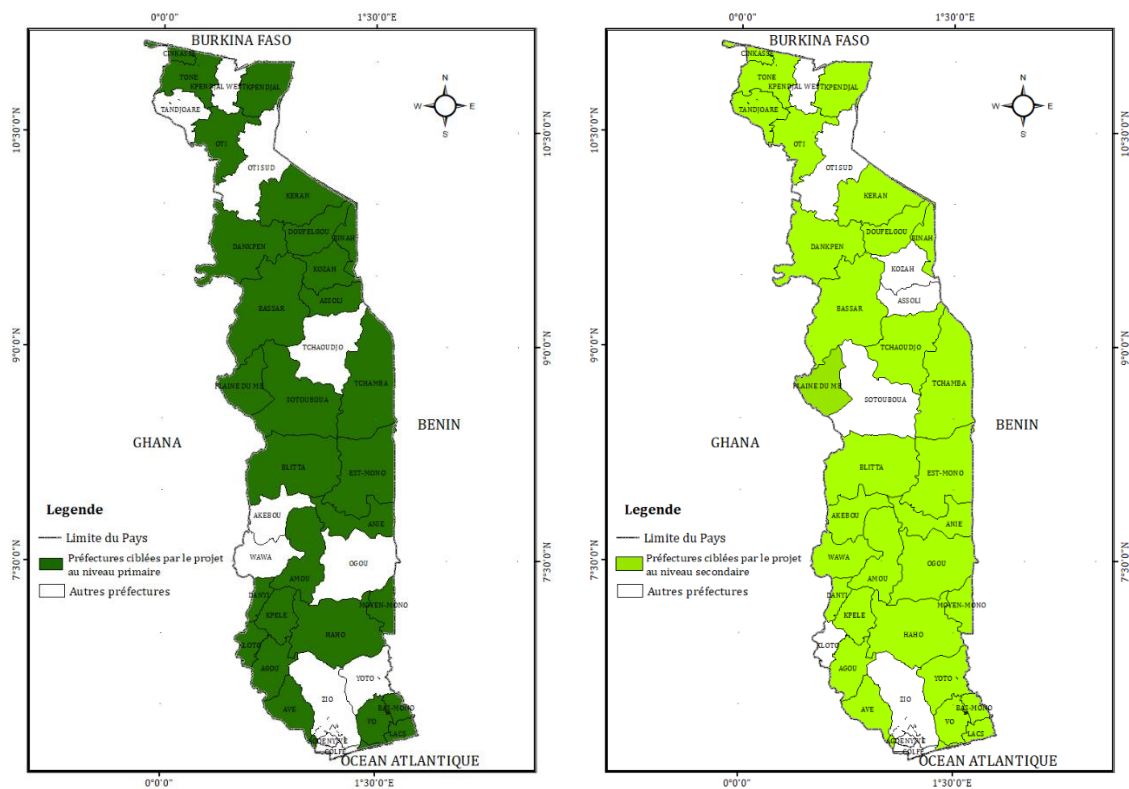
Le projet proposé a une portée nationale. Situé dans la zone intertropicale, le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest, localisé entre le 6ème et le 11ème degré de latitude Nord et entre 0° et 1°40 de longitude Est. Le pays est une étroite bande de terre de 600 km de long avec une largeur

variante entre 50 et 150 km. Disposant de 50 km de côte, il est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Il couvre une superficie de 56 600 km².

Sur le plan administratif, le Togo est subdivisé en 40 préfectures, 117 communes, regroupées du sud au nord, en cinq régions économiques : la région Maritime (6100 km²), la région des Plateaux (16975 km²), la région Centrale (13317 km²), la région de la Kara (11738 km²) et la région des Savanes (8470 km²).

Le projet interviendra sur l'ensemble du territoire national en mettant un accent particulier sur les Préfectures ayant une population importante de filles et de familles socio-économiques défavorisées. Les critères qui ont permis de faire le choix des préfectures ciblées est le taux d'achèvement des filles (critère primordial) : les préfectures dont le taux d'achèvement des filles au primaire est inférieur à la moyenne nationale. Au total, 28 préfectures ont été ciblées pour le primaire et 30 préfectures pour le secondaire tous répartis dans les cinq (05) région économique du Togo notamment la région maritime, la région des plateaux, la région centrale, la région de la Kara et la région des savanes. La figure 1 présente la carte du Togo montrant les préfectures ciblées par le projet.

Figure 1. Présentation des préfectures ciblées par le projet PAQEED



Préfectures ciblées au niveau primaire

Préfectures ciblées au niveau secondaire

Source : Elaboration du PMPP du PAQEED, 2021

Les caractéristiques ayant guidé le choix des différentes préfectures sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Description sommaire de leur potentiel humain et de leurs dispositifs pouvant et devant être mis à contribution dans le PMPP dans les préfectures cibles pour le primaire

REGION	PREFECTURE	TAUX D'ACHEVEMENT PRIMAIRE			ETAT ACTUEL			QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS		EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	
		M	F	T	NBRE ECOLLES	TOTAL SALLES	DONT DURS	EFFECTIF TOTAL	EFFECTIF QUALIFIE	Manuels Français	Manuels MATHS
CENTRALE	Mo	79,3%	66,2%	73,1%	51	257	218	235	103	8818	7796
CENTRALE	Sotoboua	76,3%	70,7%	73,5%	173	1296	1045	892	310	18302	14432
CENTRALE	Blitta	81,9%	73,4%	77,6%	210	1529	1140	985	259	20454	19618
CENTRALE	Tchamba	86,7%	80,0%	83,4%	196	1348	1069	951	383	26220	24214
KARA	Dankpen	54,8%	38,0%	46,6%	175	1098	744	769	306	25510	23581
KARA	keran	70,7%	51,9%	61,6%	113	814	651	426	149	16234	13818
KARA	Doufelgou	70,8%	61,5%	66,2%	118	926	754	513	222	12638	10864
KARA	Bassar	73,6%	64,8%	69,3%	177	1176	807	796	340	20413	16736
KARA	Kozah	78,5%	75,2%	76,8%	257	2120	1798	1282	649	30558	26079
KARA	Binah	82,2%	77,9%	80,1%	99	671	552	383	143	12722	11248
KARA	Assoli	80,2%	80,2%	80,1%	66	584	508	324	161	8243	7397
MARITIME	Lacs	58,9%	53,4%	56,1%	216	1702	1477	1207	560	26697	23451
MARITIME	Bas-mono	87,6%	80,0%	83,8%	122	830	608	595	196	16116	12673
MARITIME	Vo	88,9%	80,7%	84,9%	292	2193	1760	1516	626	37512	35009
MARITIME	Ave	90,6%	84,7%	87,7%	147	1018	811	675	256	16380	12668
PLATEAUX	Moyen mono	67,0%	55,3%	61,0%	97	655	424	454	174	12729	12593
PLATEAUX	Danye	79,2%	71,5%	75,5%	175	1098	744	294	112	4320	3685
PLATEAUX	Anie	80,6%	72,5%	76,6%	168	1041	417	917	322	22008	22928
PLATEAUX	Amou	76,0%	73,4%	74,7%	183	1105	767	907	342	19401	17180
PLATEAUX	Haho	82,8%	73,9%	78,4%	348	2394	1263	1547	623	40175	34545

PLATEAUX	Kpele	77,5%	77,7%	77,6%	120	954	668	574	247	11873	9793
PLATEAUX	Kloto	89,4%	79,9%	84,5%	193	1326	1040	1101	520	17146	14710
PLATEAUX	Agou	91,0%	83,8%	87,5%	143	680	569	562	213	11919	10952
PLATEAUX	Est-mono	87,8%	83,9%	85,9%	166	1126	649	840	293	24341	26324
SAVANES	Kpendjal	50,2%	39,0%	44,7%	151	1200	938	704	317	25406	24882
SAVANES	Oti	75,2%	61,4%	68,4%	246	1545	1020	1137	437	35638	36792
SAVANES	Cinkasse	84,2%	68,0%	76,0%	106	849	726	508	240	15138	12344
SAVANES	Tone	80,0%	73,3%	76,7%	312	2323	1503	1655	634	42925	38484

Source : Coordination du projet, 2020

Tableau 2. Description sommaire de leur potentiel humain et de leurs dispositifs pouvant et devant être mis à contribution dans le PMPP dans les préfecture cibles pour secondaire

REGION	PREFECTURE	TAUX D'ACHEVEMENT COLLEGE			ETAT ACTUEL			CAPACITES DES ENSEIGNANTS			
		M	F	T	NBRE ECOLES	TOTAL SALLES	DONT DURS	EFFECTIF TOTAL	EFFECTIF QUALIFIE	Manuels Français	Manuels MATHS
CENTRALE	Mo	34,6%	10,7%	24,8%	7	38	24	55	29	361	283
CENTRALE	Tchamba	40,8%	27,2%	34,9%	42	225	194	338	131	1272	945
CENTRALE	Blitta	49,0%	39,4%	44,8%	38	220	166	351	196	1107	1031
CENTRALE	Tchaoudjo	47,8%	48,2%	48,0%	79	404	368	750	309	4850	3859
KARA	Dankpen	38,7%	16,2%	29,2%	22	111	76	175	95	681	562

KARA	keran	27,7%	19,8%	24,5%	13	75	69	135	67	912	965
KARA	Doufelgou	41,6%	34,9%	38,7%	20	114	106	207	117	1074	983
KARA	Bassar	50,2%	37,4%	45,0%	28	148	118	278	130	1662	1109
KARA	Binah	50,5%	42,4%	47,1%	22	127	118	196	115	2314	1071
MARITIME	Bas-mono	42,7%	33,1%	38,6%	31	160	123	247	153	1373	1565
MARITIME	Lacs	38,4%	36,2%	37,4%	63	345	326	546	265	1390	1269
MARITIME	Vo	45,6%	40,3%	43,4%	70	376	301	551	334	3058	3056
MARITIME	Yoto	48,6%	46,8%	47,9%	45	262	217	384	222	1709	1709
MARITIME	Ave	49,0%	47,7%	48,4%	38	193	142	288	38	180	85
PLATEAUX	Moyen mono	37,9%	20,3%	29,1%	18	90	38	128	72	640	572
PLATEAUX	Akebou	37,1%	27,2%	33,0%	19	87	40	125	53	536	652
PLATEAUX	Wawa	44,2%	32,0%	39,0%	43	198	120	287	158	2288	2087
PLATEAUX	Anie	52,7%	34,9%	44,4%	34	173	107	246	117	1653	832
PLATEAUX	Danye	47,4%	35,7%	42,7%	19	86	68	137	101	1092	993
PLATEAUX	Est-mono	52,3%	36,0%	45,2%	41	199	89	271	120	1017	720
PLATEAUX	Amou	41,0%	36,1%	38,9%	31	166	136	252	143	1004	1111
PLATEAUX	Haho	50,8%	38,2%	45,1%	57	321	208	475	262	3320	3143
PLATEAUX	Kpele	38,0%	38,6%	38,3%	22	112	97	182	126	2083	1622
PLATEAUX	Agou	39,6%	39,5%	39,7%	22	109	106	170	113	1567	1616
PLATEAUX	Ogou	48,7%	40,0%	44,5%	27	146	118	454	277	4375	4600
SAVANES	Kpendjal	25,8%	15,9%	21,4%	27	146	118	217	108	4054	1297
SAVANES	Oti	36,8%	24,7%	31,3%	47	257	199	389	170	3614	2250
SAVANES	Cinkasse	36,5%	27,8%	32,3%	16	102	96	153	77	302	423
SAVANES	Tone	39,6%	34,2%	37,1%	67	445	353	646	344	4076	2967
SAVANES	Tandjoare	46,2%	37,5%	42,3%	37	191	127	304	170	1680	1430

Source : Coordination du projet, 2020

Cependant les différents sous-projets s'exécuteront au niveau local notamment, quartier et village. A l'étape actuel du projet, les différents sites ne sont pas encore identifiés.

Au niveau primaire les sous-projets seront réalisés dans les préfectures avec l'implication des chefs traditionnels, des CVD et des COGES

Au niveau secondaire les sous-projets seront réalisés dans les préfectures avec l'implication des chefs traditionnels, des CVD, des COGEP

1.3.2. Cadre socioéconomique et culturel de l'ensemble du pays

L'économie togolaise est dominée par le secteur primaire, qui a contribué au PIB à hauteur de 38% en 2012, devant le secteur tertiaire (23%) et le secteur secondaire (21%). L'agriculture, qui occupe près de 70% de la population active et participe à hauteur de 27,7% du PIB en 2012, demeure un secteur clef, dans la mesure où seuls 45% des 3,4 millions d'hectares de terres cultivables sont actuellement exploitées et que le pays jouit d'un climat favorable sur l'ensemble du territoire¹. Néanmoins, l'essor du secteur agricole est entravé par une série de facteurs tels que la faible productivité des activités agricoles, une mauvaise maîtrise des systèmes d'irrigation, l'enclavement des zones rurales et les difficultés pour accéder à la propriété foncière. Des progrès en termes d'accroissement de la production ont cependant été réalisés dans la filière cotonnière, notamment grâce à sa restructuration et la création en 2009 de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) détenue à 40% par les producteurs.

Les industries extractives notamment le phosphate et le clinker/ciment ont également contribué aux bonnes performances du secteur primaire.

Les secteurs secondaire et tertiaire ont aussi eu des contributions positives à la croissance en 2012. Les efforts du Gouvernement pour améliorer le réseau routier urbain et les pistes rurales ont favorisé la progression du bâtiment et des travaux publics. Ces efforts couplés aux investissements dans les industries extractives et aux réformes engagées dans le secteur minier sont à l'origine de la croissance du secteur secondaire estimée à 13% en 2012 (contre 4,5% en 2011) (INSEED, 2012). Dans le secteur tertiaire, c'est essentiellement la réforme du secteur des télécommunications qui a contribué à la croissance en 2012. En effet, en juin 2012, le Togo a été relié au système de câble sous-marin (West Africa Cable System-WACS) offrant ainsi un accès direct au réseau mondial de fibre optique et diminuant de façon significative le coût des communications téléphoniques et celui de l'accès à Internet.

Malgré cette croissance du PIB et ces réformes positives, l'économie togolaise reste confrontée à de nombreux défis. La faiblesse de son secteur privé tend à pénaliser la mise en œuvre des travaux de réforme des secteurs secondaire ou tertiaire. Le pays manque d'entreprises solides et de taille, par exemple dans le domaine des infrastructures ; il est, par ailleurs, structurellement dépendant des apports de capitaux extérieurs, la demande intérieure étant supérieure au PIB sans interruption depuis les années 1990. L'investissement privé a pourtant diminué sur la période 2008-2012 car le pays ne bénéficie pas d'un climat des affaires rassurant : conscient de cette situation, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes qui ont abouti à des résultats

¹ Plan National de Développement

encourageants. Selon le rapport ‘Doing Business 2019’ de la Banque mondiale, de la 156^{ème} place, le Togo est passé à la 137^{ème} place, gagnant ainsi 19 places².

En termes d’accès aux services sociaux de base, on note une grande disparité au grand dam des pauvres. Même si des progrès ont été réalisés dans l’enseignement primaire et dans la lutte contre le VIH-SIDA, il y a encore de nombreux défis à relever dans les secteurs de l’enseignement et de la santé.

En effet, la scolarisation primaire des jeunes générations constitue un socle fondamental pour assurer la constitution d’un capital humain. En 2011, seuls 76,6% des enfants togolais terminaient leur scolarité primaire. Ce chiffre est monté légèrement à 79,92% en 2018. Cette évolution est néanmoins irrégulière³ et cache de nombreuses disparités. Si 81,41% des garçons terminaient leur scolarité primaire en 2018, cette proportion était de 78,3% pour les filles. En instaurant en 2008 l’école primaire publique gratuite pour tous⁴, le Gouvernement togolais espère rendre l’éducation plus accessible, en particulier pour les jeunes filles.

Outre l’enseignement primaire, l’attention est également concentrée sur l’enseignement secondaire général. En 2018, 68,1% des garçons terminaient leur scolarité du secondaire I, tandis que cette proportion était de 60,79% pour les filles.

Concernant les inégalités de genre, la société togolaise a encore de nombreux défis à relever bien qu’une prise de conscience de la part des autorités soit en train de provoquer certains changements⁵. Comme mentionné plus haut, l’inégalité entre sexes se manifeste dès le plus jeune âge, puisque l’accès à l’éducation est loin d’être identique pour les filles et les garçons. Or, un accès égal à l’éducation est une garantie d’équité pour tous les enfants en âge scolaire face à l’école. L’inégalité entre hommes et femmes se manifeste également au niveau de la prise de décision politique. Au sein de la 6^{ème} législature qui s’étendait de 2017 à 2022, seuls 16,48% des sièges du Parlement étaient occupés par des femmes⁶.

Par ailleurs, il existe également de fortes inégalités entre régions, en particulier entre les régions urbanisées et les régions rurales. L’accès à l’éducation et à l’eau potable est plus difficile dans les régions reculées. Quant à la pauvreté, elle se concentre principalement dans les zones rurales, et en particulier dans la région des Savanes⁷.

Sur le plan culturel, la conservation des traditions ancestrales est toujours de rigueur. Les coutumes et les mœurs restent encore largement tributaires des réalités religieuses d’antan. Ainsi, dans les Régions des Savanes et de la Kara, tout comme dans la Région Maritime et celle

² Banque Mondiale, <http://CLASSEMENT DOING BUSINESS 2019>. Pour rappel, plus le rang est élevé moins le climat est propice aux affaires.

³ A titre d’exemple, le taux de scolarisation est passé de 75,5% en 2006 à 68,5% en 2008.

⁴ Perspectives économiques en Afrique, Togo, 2013.

⁵ A titre d’exemple, le gouvernement togolais a franchi un pas important en abolissant l’excision en novembre 2012 et en soumettant au Parlement, en décembre 2012, un projet de loi accordant la parité hommes/femmes dans les fonctions électives.

⁶ 6^{ème} législature au Togo.

⁷ Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des ménages QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être) 2018-2019 réalisée par l’Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

des Plateaux, les religions endogènes sont ancrées sur la vénération des morts. Le contact demeure toujours maintenu entre les mondes visible et invisible. Il convient de souligner le caractère périodique de la célébration annuelle des fêtes traditionnelles dans toutes les préfectures du Togo. Ceci marque la volonté des communautés traditionnelles d'être toujours en harmonie avec les valeurs culturelles ancestrales.

Le Nord et le centre du pays restent islamisés tandis que l'animisme et le christianisme dominant largement dans les Régions Maritime et des Plateaux.

Le Togo compte 45 ethnies qui s'expriment dans différentes langues du terroir. Dans cette richesse culturelle, l'Ewé, le Kabyè et le Kotokoli restent les langues dominantes.

Malgré son portée nationale, Le projet proposé mettra l'accent sur les principales régions géographiques ciblées où il y a une population importante de filles et de familles socio-économiques défavorisées.

Au niveau des communautés persiste certaines pratiques qui limitent à l'accès à l'information et à la prise de parole de certains groupes sociaux. « Les différentes cultures confèrent à l'homme et à la femme un traitement différent et une considération sociale inégale. Socialisés dès la naissance, l'homme et la femme agissent en conformité avec les systèmes et normes socialement établis. Ils adoptent les rôles et comportements sociaux que la société détermine et attend de chacun d'eux. Les valeurs ainsi acquises sont véhiculées à travers des contenus et canaux d'apprentissage (rites et cérémonies, interdits, pratiques comportementales, contes, adages et proverbes, etc.) qui se transmettent entre les générations principalement à travers l'oralité »⁸.

1.4 Principaux risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet

1.4.1. Principaux risques/effets environnementaux et sociaux positifs du projet

➤ *Création d'emplois*

Durant la phase de construction/réhabilitation des infrastructures (écoles, latrines, forages) les travaux auront un impact positif sur la création d'emplois dans les communautés rurales. L'augmentation du revenu résultant de la création d'emplois devra contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les zones de réalisation des travaux. Les travaux vont occasionner une forte utilisation de la main d'œuvre locale et de certains ouvriers spécialisés (maçons, menuisiers, ferrailleurs, plombiers, électriciens, etc.). Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations, d'améliorer les conditions de vie de nombreux ménages, contribuant ainsi à réduire de façon significative les incidences de la pauvreté. Toutefois, les chantiers des travaux étant d'envergure limitée, le nombre d'emplois créés sera également limité.

➤ *Activités commerciales et génératrices de revenus*

Les travaux auront un autre impact positif en termes d'augmentation du revenu des populations à travers l'utilisation des matériaux locaux. Qu'il s'agisse de matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite) ou d'achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois, acier, etc.), les

⁸ POLITIQUE NATIONALE POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DE GENRE DU TOGO 2011

travaux auront comme effet d'injecter de l'argent frais dans les marchés locaux, ce qui contribuera au développement des activités socioéconomiques de manière plus directe pour le commerce des matériaux. Les travaux induiront aussi le développement du commerce de détails autour des chantiers et celui de la fourniture de matériels et matériaux de construction pouvant augmenter les transactions dans les agglomérations bénéficiaires. Dans une moindre mesure, la phase des travaux va favoriser le développement des petits commerces des femmes (la restauration par exemple) autour des chantiers. Cet impact positif, même s'il est limité, touche directement les populations riveraines des chantiers.

➤ *Impacts positifs de la construction des infrastructures scolaires*

Les nouvelles infrastructures scolaires ou réhabilitées, permettront le rétablissement ou la création d'un environnement scolaire sain, l'amélioration des conditions de travail pour les instituteurs et des conditions d'étude pour les élèves. Cela peut aussi inciter des parents à scolariser leurs enfants. La construction de nouvelles écoles et/ou de salles de classe équipées et la réhabilitation des équipements scolaires existants constituent des atouts au développement de l'éducation dans les zones défavorisées. Cette initiative contribuera, conformément aux objectifs du gouvernement en matière d'éducation, à l'élargissement du parc scolaire (augmentation de la capacité d'accueil), et à l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées. Ceci permettra le relèvement du taux de scolarisation.

➤ *Impacts positifs de la construction de latrines et de points d'eau dans les écoles*

Au total, les infrastructures auront un impact positif majeur sur l'environnement humain et biophysique. La réalisation des latrines avec des points d'eau dans les écoles va contribuer à lutter contre le péril fécal. Ces installations sanitaires permettront de renforcer l'hygiène du milieu scolaire, d'éviter les sources de développement et de propagation de maladies hydriques et celles dues aux insectes vecteurs, la détérioration des conditions de vie des usagers du milieu scolaire, la pollution de la nappe et autres sources d'eau par les eaux usées, etc. Ces équipements sanitaires vont développer chez les élèves une plus grande conscience de l'hygiène et de l'assainissement individuel et collectif, tout en réduisant les mauvaises pratiques (déféquer à l'air libre, augmentant le péril fécal) et les risques d'Exploitation et Abus Sexuels et Harcèlement Sexuel (EAS/HS). Ceci aura à long terme un impact sur l'incidence des maladies diarrhéiques. Compte tenu de la massification de la population scolaire, ces équipements en latrines et en alimentation en eau potable vont entraîner un recul des maladies liées au défaut d'assainissement tout en améliorant l'hygiène scolaire et la santé publique en général. Les installations sanitaires scolaires doivent être régulièrement entretenues afin d'asseoir et d'offrir aux élèves un cadre où il fait bon d'étudier.

Les latrines qui sont verrouillables à l'intérieur et séparées pour femmes et hommes / garçons et filles réduiront les risques de EAS/HS dans les écoles et créeront le sentiment de sécurité auprès des filles.

1.4.2. Principaux risques et effets sociaux et environnementaux potentiels négatifs du projet

Pour tous les sous-projets éligibles au PAQEED, dans la phase de préparation des travaux, les risques et effets négatifs potentiels sont inhérents aux déplacements involontaires des

populations et biens situés sur les emprises foncières, à l'abattage d'arbres pour dégager l'assiette des constructions, la génération de déchets de chantier et à l'acheminement des matériaux, à la propagation du COVID-19, et d'autres maladies transmissibles des EAS/HS contre les élèves et membres de la communauté, Violences Contre les Enfants (VCE), aux conflits entre les communautés et les employés des entreprises.

Les impacts négatifs globaux suivants sont communs à tous les travaux :

Impacts liés à l'acquisition de terres : le choix du site mis à disposition par les autorités locales constitue une question très sensible sur le plan social. En effet, un site pressenti peut faire l'objet de conflits si des personnes en revendiquent la propriété ou sont en train de l'utiliser pour des fins agricoles, d'habitation ou autres utilisations culturelles ou coutumières. Dans ces cas de figure, le choix du site et son aménagement pour de nouvelles constructions pourraient déboucher sur une procédure d'expropriation même si, pour certaines collectivités, il existe des réserves administratives pour y aménager des infrastructures d'accueil des services sociaux de base. Cependant, il faut noter que ces espaces ne sont pas exclus d'occupation humaine et qu'avant toute occupation pour les activités du projet, une opération de screening est requise assorti des propositions de mesures de mitigation des impacts et risques appropriées. Il faut également noter que l'extension ou même la création de nouvelles infrastructures dans des zones loties déjà habitées ou dans les quartiers non lotis peut occasionner des procédures de recasement. Les déplacements pourront concerner certaines communautés dont les sites d'habitations ou d'activités professionnelles vont être dans l'emprise des infrastructures à mettre en place.

Impacts liés à l'ouverture et l'exploitation de carrières : L'approvisionnement en matériaux de construction se fait au niveau des sites de carrières existantes ou ouvertes pour les besoins du chantier. L'ouverture et l'exploitation de carrières de matériaux de construction (sable, gravier, latérite, etc.) participent aussi à la déforestation et à la défiguration du paysage avec les stigmates liés aux trous creusés pour le prélèvement des matériaux. Les sites d'emprunt des matériaux nécessaires à la construction des infrastructures, non réhabilités, pourraient favoriser la prolifération de vecteurs (paludisme), occasionner des noyades notamment chez les enfants, favoriser le développement de la bilharziose du fait de la stagnation des eaux après l'hivernage. Les nouvelles carrières peuvent engendrer un renforcement de la dégradation des écosystèmes tant au niveau du sol, de la flore que de la faune notamment par leur utilisation après les travaux pour d'autres travaux privés de construction. Ainsi, cette activité pourrait engendrer dans le long terme des pertes en terre et l'érosion des sols.

Impacts liés à la circulation des véhicules d'approvisionnement des chantiers : Sur le plan humain, les rotations des véhicules acheminant le matériel et les matériaux de construction risqueront de gêner la circulation et la mobilité en général, en plus des nuisances (bruit, poussières, CO₂, etc.) auxquelles les populations seront exposées. Il en est de même des risques d'accidents de chantiers et d'accidents de circulation. L'impact de l'approvisionnement en matériaux de construction sur la qualité de l'air se manifestera surtout par l'émission de poussières de chantier sur le site de prélèvement, le trajet de transport et les lieux de construction.

Pollutions diverses (rejets anarchiques des déchets solides et liquides issus des chantiers : gravats et déblais provenant de la préparation de sites, fouilles, fondations ; huiles de vidange des moteurs ; etc.). Ces pollutions provoquées par les activités de construction sont une menace qui pèse sur l'hygiène et la salubrité publique. Des quantités de déchets solides seront générées en phase de préparation, suite à l'abattage des arbres et au nettoyage des sites avant l'installation des chantiers. A ces déchets s'ajouteraient des déblais/excavas qui seront produits lors des excavations (écoles, latrines).

Impacts sur les ressources en eau : les besoins en eau des chantiers vont occasionner des prélèvements relativement importants dans les points d'eau avoisinants (cours d'eau, forages, etc.). Les prélèvements dans les cours d'eau peuvent altérer la qualité de la ressource si des dispositions idoines ne sont pas prises. De même, l'exploitation des ressources en eau par les entreprises pourrait être à l'origine de conflits avec les populations (riverains exploitant la ressource pour boisson, cuisson, maraichage et les transhumants, etc.). Toutefois, compte tenu des besoins limités des chantiers, les risques d'épuisement sont relativement faibles.

Impacts sur la végétation : une réduction du couvert végétal suite à l'abattage d'arbres pour libérer les zones d'emprise pour les infrastructures est probable. A ce niveau, il faut procéder à un inventaire du nombre d'arbres qui seront coupés et par conséquent l'importance du phénomène.

Impacts sur les ressources physiques culturelles : les travaux de fouilles lors de la réalisation des fondations des bâtiments scolaires, des fosses pour les sanitaires et l'ouverture des carrières pour les emprunts peuvent impacter les ressources physiques culturelles notamment les sites culturels, archéologiques et cultuels (cimetières, lieux sacrés) qui varient en fonction des différents groupes ethniques qui peuplent le Togo. Pris globalement sur la base des données historiques, le risque d'atteinte aux ressources physiques culturelles reste faible sur l'ensemble du territoire national.

Perturbation de la libre circulation et des activités socioéconomiques : Les travaux peuvent occasionner une perte de revenu limitée, notamment à cause des désagréments suivants : perturbation de la circulation pour les commerces ; perturbation des activités dans les marchés ; destruction des cultures présentes sur le site ; destruction d'arbres fruitiers ou utilitaires appartenant à des personnes ou groupes de personnes, physiques et/ou morales, etc.

Risque de conflits sociaux due au fait que les employés des entreprises peuvent contracter des dettes auprès des populations, notamment des retards dans le paiement des loyers, des dettes pour la restauration, et s'en aller à l'improviste et ne pas honorer leurs engagements.

Problématique d'emploi au niveau local : La non-utilisation de la main d'œuvre résidente lors de la construction des infrastructures pourrait susciter des frustrations au niveau local, d'autant plus que le chômage est très présent dans les milieux ruraux. L'insuffisance d'implication des ouvriers qualifiés au niveau local est un impact négatif potentiel de l'exécution des travaux, ce qui pourrait empêcher certainement une appropriation plus nette de l'infrastructure mais aussi des conflits au sein des communautés.

Les impacts ci-dessus décrits sont communs à tous les sous-projets d'infrastructures éligibles au PAQEEB. Les principaux impacts et risques par préfecture ciblées sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Principaux impacts et risques par préfecture ciblée par le projet au niveau primaire

PREFECTURES	IMPACTS	RISQUES
Mo	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Sotouboua	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Blitta	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Tchamba	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Dankpen	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
keran	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Doufelgou	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA

Bassar	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Kozah	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Binah	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Assoli	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Lacs	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA - Risque d'inondation
Bas-mono	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA - Risque d'inondation
Vo	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA - Risque d'inondation
Ave	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local)

		- Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Moyen mono	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA - Risque d'inondation
Danye	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA - Risque d'inondation
Anie	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Amou	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Haho	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Kpele	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Kloto	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Agou	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local

		- Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Est-mono	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Kpendjal	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Oti	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Cinkasse	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Tone	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA

Source : Elaboration du PMPP du projet PAQEEB, 2021

Tableau 4: Principaux impacts et risques par préfecture ciblée par le projet au niveau primaire

LOCALITES	IMPACTS	RISQUES
Mo	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Tchamba	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19

		<ul style="list-style-type: none"> - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Tchaoudjo	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Sotoboua	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Blitta	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Dankpen	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
keran	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Doufelgou	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Bassar	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA

Kozah	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Binah	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Assoli	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Lacs	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Bas-mono	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA - Risque d'inondation
Vo	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Ave	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Moyen mono	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs

		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA - Risque d'inondation
Akebou	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Wawa	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Danye	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Anie	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Amou	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Haho	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local) - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Kpele	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants)

		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Kloto	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Agou	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Ogou	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Est-mono	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Kpendjal	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Oti	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Cinkasse	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore - Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravation des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local

		- Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Tone	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA
Tandjoare	- Nuisance sonore - Pollution de l'air	- Risque d'atteinte aux us et coutumes - Risque de dépravaion des mœurs - Risque de perte d'espace cultivable et de culture (occupants) - Risque de contamination au COVID-19 - Risques de conflits sociaux (femmes d'autrui, violation des interdits, accès à l'emploi local - Risque de contamination des IST/VIH-SIDA

Source : Elaboration du PMPP du projet PAQEEB, 2021

2. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

A cette étape de la préparation du PAQEEB et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

2.1. Résumé des activités déjà engagées

Les différentes parties prenantes du projet ciblés dans la phase de préparation sont classés en trois catégories d'acteurs :

- L'administration de l'enseignement primaire et secondaire,
- Les associations et ONG ;
- Les partenaires techniques et financiers

Durant cette phase de préparation, des ateliers de pré-identification des activités du PAQEEB ont été organisés du 25 au 26 novembre 2019 et ont connu la participation des représentants de Ministère des Enseignements, Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat (Directeur de Cabinet, Secrétaire Général), les anciens membres de l'Unité de Coordination du Projet PERI 2 , les représentants du Secrétariat Technique Permanent, Directeurs centraux, Directions Régionales de l'Education et Inspection des Enseignements Préscolaire et Primaire Golfe-Lomé, Inspecteurs, Direction Générale de l'Alphabétisation de l'Education Non Formelles , les représentants de la Banque mondiale, le Ministère du Plan, le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'Alphabétisation, le Ministère de l'Economie et des Finances de l'UNICEF, de AFD, Aide et Action, GIZ, Plan International, Coalition Nationale Togolaise pour l'Education pour tous.

Un autre atelier de rédaction des fiches techniques par axes thématiques a également eu lieu le 05 Décembre 2019 ainsi qu'une mission d'identification du PAQEEB tenue Du 09 au 13 Décembre 2019.

Une Mission virtuelle de préparation du PAQEEB eut lieu Du 9 au 13 Novembre 2020 regroupant les représentants de la Banque Mondiale, du Ministre des enseignements primaire et secondaire technique et de l'artisanat, le Directeur de Cabinet, Secrétaire Général, les représentants du Secrétariat Technique Permanent, des Directions Centrales, des Directions Régionales, de l'Unité de gestion du Projet PARSEP-COVID 19 et l'UNICEF.

Par ailleurs, des consultations se sont tenues à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Tsévié et Lomé le 21, 22, 23 décembre 2020. Les participants comprenaient notamment, les représentants du cabinet des ministères, les représentants des directions régionales de l'éducation, les représentants des inspections pédagogique, les représentants du corps des enseignants, les représentants du COGEP/COGERES/ APE, les représentants des mairies, des représentants de la chefferie traditionnelle et des représentants des ONG.

Durant cette phase d'élaboration du présent PMPP, le processus de consultation et de participation a concerné essentiellement les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du projet et les discussions ont porté sur les composantes du projet, le choix des sites du projet, l'approche d'intervention et l'ancrage institutionnel, les risques environnementaux et sociaux potentiels. Les consultations réalisées avec les autres parties prenantes, au niveau régional se poursuivront dans le cadre de l'élaboration du Cadre Politique de Réinstallation des Populations et du Cadre de Gestion Environnementale et Social. Les parties prenantes consultées durant cette étape sont donc les directeurs centraux et régionaux de l'éducation, les inspecteurs de l'éducation, le corps enseignants, les Comités de Gestion des Ecoles Primaires (COGEP,) les APE (Association des parents d'élèves) autres association et ONG de la société civile, les chargés de construction des Directions Régionales de l'Enseignement, etc.

La synthèse des préoccupations des parties prenantes lors de la consultation dans le cadre de l'élaboration du présent PMPP est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Synthèse des préoccupations et réponses aux préoccupations lors de la consultation

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte des avis des parties prenantes
Acteurs de l'administration (Inspection/DRE,) et Corps enseignants	Impacts et risques du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets • Risque de pollution du sol, de l'eau et de l'air • Déprivation des mœurs • Risque d'inondation • Atteinte aux us et coutumes • Risque de contamination au COVID-19 • Perte d'espace cultivable entraînant une perte de revenu • Risque d'accident de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de gestion des déchets • Construire les latrines modernes • Mettre à disposition des poubelles et sensibiliser à son utilisation • Sensibiliser les acteurs sur la prévention des risques de pollution • Renforcer les capacités des acteurs sur la nécessité de respecter le genre • Prévoir un système de canalisation des eaux • Sensibiliser les travailleurs sur le respect de la tradition • Sensibiliser les élèves sur l'utilisation et la gestion des bavettes • Disposer un système de lavages de main sur le chantier • Accompagner les personnes affectées • Exécuter les travaux pendant les congés et les vacances • Doter tous les travailleurs d'EPI adaptés • Sensibiliser les travailleurs sur le port d'EPI • Mettre en place des panneaux de signalisation • Sensibiliser les riverains et les travailleurs sur les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre des PGES • Mise en place d'un système étroit de suivi interne
	Connaissance et Gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de retour d'information sur le projet • Transparence dans la gestion du projet • Détournement des fonds pour d'autres fins • Manque d'informations sur le projet (durée de vie, nombre d'ouvrage à réaliser...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une périodicité de retour des informations sur le projet • Rendre compte de la gestion du projet à toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet PAQEEB a prévu dans sa composante 3 la construction et l'équipement des écoles préscolaires, primaires et collèges. • Le projet a déjà prévu dans son exécution la gestion décentralisée

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte des avis des parties prenantes
		<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des moyens financiers, d'outils et d'équipements adaptés à la réalisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Associer les DRE, les inspecteurs et autres acteurs de l'éducation dans la mise en œuvre du projet Prévoir un système de gestion saine des fonds alloués au projet Créer un cadre de concertation entre les acteurs Mettre à disposition les moyens matériels, financiers et de ressources humaines dans le cadre du projet Mettre en place un comité multi-acteur (composé de DR, élu local, APE et les membres de la coordination du projet) pour le suivi des activités du projet au niveau local 	
	Mécanisme de Gestion des Plaintes	<ul style="list-style-type: none"> Harcèlement sexuel en milieu scolaire Grossesses non désirées en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un cadre de concertation regroupant les ONG, les acteurs de la protection sociale et l'action Sensibiliser sur la sexualité en général et le harcèlement sexuel en milieu scolaire Prévoir des réunions d'échanges entre les Directions Régionales de l'Education et les APE Impliquer la chefferie et les élus locaux dans la gestion des plaintes 	Elaboration du MGP et son opérationnalisation
	Mobilisation des parties prenantes	Mobilisation insuffisante de tous les acteurs dès la phase préparatoire du projet du fait des restrictions de la Covid 19	Consulter et mobiliser tous les acteurs du niveau central et des communautés à la base dès le début du projet	Le PMPP prévoit la mobilisation des parties prenantes sur la durée de vie du projet
Mairie	Impacts et risques du projet	<ul style="list-style-type: none"> Risque de contamination au COVID-19 Risque d'accident de travail Risque de dégradation et perte des couverts végétales et des habitats fauniques 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élèves et les enseignants sur l'utilisation et la gestion des bavettes Clôturer le site des travaux Doter tous les travailleurs d'EPI adaptés Sensibiliser les travailleurs sur le port d'EPI 	Elaboration et mise en œuvre du PGES

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte des avis des parties prenantes
			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des panneaux de signalisation 	
	Connaissance et gestion du projet	Suivi de la mise en œuvre du projet	Mettre en place un système de suivi-Évaluation impliquant tous les acteurs	Le projet a prévu dans son exécution la gestion décentralisée
	Mécanisme de Gestion des Plaintes	<ul style="list-style-type: none"> Plainte liée à la prise en charge des enseignants volontaires Inadéquation des mécanismes existants de gestion des conflits avec les réalités locales Superficie trop étendue dans certaines écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures pour la prise en charge et l'intégration des enseignants volontaires Impliquer les chefferies traditionnelles, les élus locaux, maisons de justices et les bureaux de citoyens dans la gestion des plaintes Impliquer la chefferie et les élus locaux dans la gestion des plaintes 	Elaboration et mise en œuvre du MGP et du PGMO
	Mobilisation des Parties Prenantes	Information tardive sur le projet à l'endroit des parties prenantes	Impliquer tous les acteurs du domaine de l'éducation en général et du secteur socio-économique dans la conception des projets	Le présent PMPP recommande des consultations continues avec l'ensemble des parties prenantes le long du cycle de vie du projet pour s'assurer de la représentativité et de la participation effective de tous les acteurs
	Gestion du foncier	Risque de conflits liés à l'acquisition des terres pour la construction des écoles dans certaines localités	Prévoir des réunions d'échanges entre la communauté, les chefs d'établissement et la direction régionale de l'éducation	Les établissements concernés doivent disposer des titres de propriété (Certificats de donation ; certificat administratif)
Chefferie traditionnelle Communauté/Population	Impacts et risques du projet	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pollution du sol, de l'eau et de l'air Dépravation des mœurs Atteinte aux us et coutumes Risque de contamination au COVID-19 Risque d'accident de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système de gestion des déchets Renforcer les capacités des acteurs sur la nécessité de respecter le genre Sensibiliser les travailleurs sur le respect de la tradition Sensibiliser les élèves sur l'utilisation et la gestion des bavettes Clôturer le site des travaux Doter tous les travailleurs d'EPI adaptés Sensibiliser les travailleurs sur le port d'EPI Mettre en place des panneaux de signalisation 	Elaboration et Mise en œuvre du PGES

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte des avis des parties prenantes
			<ul style="list-style-type: none"> Faire un reboisement compensateur Disposer un système de lavages de main sur le chantier Multiplication des points d'assainissement notamment des lavages des mains et distribution des gels hydro-alcooliques individuellement Sensibiliser les riverains et les travailleurs sur les travaux Sensibiliser la population sur les mesures barrières 	
	Connaissance et gestion du projet	Mauvaise gestion des fonds octroyés aux APE Insuffisance des moyens au niveau local pour mettre en œuvre le projet Non maîtrise du projet par toute la communauté	Former les APE sur la gestion financière Renforcer les capacités des acteurs au niveau local pour la réussite du projet Vulgariser en langue locale le projet	Le projet dans sa composante 4 a prévu le renforcement des capacités des communautés à la base Il est prévu un plan de communication dans le PMPP
	Mécanisme de Gestion des Plaintes	Inefficacité des mécanismes de gestion des plaintes existants	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les communautés à la base dans la gestion des conflits Prévoir de nouveaux mécanismes de gestion des plaintes adaptés aux réalités 	Elaboration et mise en œuvre du MGP
	Mobilisation des Parties Prenantes	Faible implication de la communauté à la base dans la mise en œuvre du projet	Impliquer la communauté à la base dans la mise en œuvre du projet	Le plan de mobilisation des parties prenantes prend en compte des dispositions pour s'assurer de la représentativité et de la participation effective de tous les acteurs
	Gestion du foncier	Les différents risques liés aux problèmes fonciers notamment des réclamations de la part des fils et petits-fils des donateurs, réclamations aux seins des communautés donateurs dans certaines localités	Formaliser et sécuriser l'acquisition des domaines des écoles non clôturé dans les localités concernées	Les structures sanitaires doivent disposer des titres de propriété (Certificats de donation ; certificat administratif)
Associations/ONGs	Risques et impacts du projet	<ul style="list-style-type: none"> Risques de dépressions où pourront s'entasser l'eau et provoquer le développement des moustiques Gestion des déchets de maçonneries, de menuiseries etc. Risque de pollution du sol, de l'eau et de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> Remblayer les dépressions Mettre en place un système de gestion des déchets Construire les latrines modernes Mettre à disposition des poubelles et sensibiliser à son utilisation 	Elaboration et mise œuvre du PGES

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte des avis des parties prenantes
		<ul style="list-style-type: none"> • Dépravation des mœurs • Risque d'inondations • Atteinte aux us et coutumes • Risque de contamination au COVID-19 • Risque d'accident de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs sur la prévention des risques de pollution • Sensibiliser les travailleurs sur le respect de la tradition • Sensibiliser les élèves sur l'utilisation et la gestion des bavettes • Disposer un système de lavages de main sur le chantier • Doter tous les travailleurs d'EPI adaptés • Sensibiliser les travailleurs sur le port d'EPI • Mettre en place des panneaux de signalisation 	
	Connaissance et Gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation liée à la faisabilité de la couverture nationale du projet • Inquiétude liée à l'après projet • Manque de retour d'information concernant la mise en œuvre du projet • Détournement des fonds par les acteurs et pour d'autres fins • Insuffisance des moyens financiers et matériels pour accompagner le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des stratégies pour atteindre toutes les zones ciblées par le projet sur l'étendue • Prendre des dispositions pour la pérennisation des acquis des projets • Mobiliser activement les ONG et associations dans les activités de sensibilisation, la réalisation et le suivi des activités du projet. • Prévoir un système de gestion saine des fonds du projet • Faire périodiquement des audits financiers • Utiliser les fonds pour les activités pour lesquelles ils sont destinés • Prévoir des financements pour les ONG • Doter les ONG en matériels et équipements 	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication conformément aux indications du présent PMPP
	Mécanisme de Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement et abus sexuel en milieu scolaire • Violences physiques sur les élèves • Les Grossesses non désirées en milieu scolaire • Plainte liée à la qualité de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre de concertation regroupant les ONG, les acteurs de la protection sociale et l'action 	Elaboration et mise en œuvre du MGP

Acteurs rencontrés	Sujet de discussion	Préoccupations exprimées par les parties prenantes	Suggestions	Dispositions de prise en compte des avis des parties prenantes
			<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des bureaux éducatifs chargés de réception et traitement des plaintes • Mettre en place une commission de traitement des conflits • Sensibiliser sur la sexualité en général et le harcèlement sexuel en milieu scolaire • Prévoir des réunions d'échanges entre les Directions Régionales de l'Education et les APE • Impliquer la chefferie et les élus locaux dans la gestion des plaintes • Associer les DRE, les inspecteurs et autres acteurs de l'éducation dans la mise en œuvre du projet 	
	Mobilisation des Parties Prenantes	Associer la communauté à la base au projet	Implication de tous les acteurs	Le présent PMPP recommande des consultations continues avec l'ensemble des parties prenantes le long du cycle de vie du projet pour s'assurer de la représentativité et de la participation effective de tous les acteurs

Source : Séance de consultation avec les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP, décembre 2020

2.2.Activités envisagées

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet notamment ceux en lien avec les aspects environnementaux et sociaux ainsi que les mesures de mitigation applicables seront expliqués en détails aux parties prenantes. Les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes seront constamment recueillis et prises en compte dans la mesure du possible tout au long de la mise en œuvre du présent PMPP, à travers les activités du projet qui sont entre autres :

- ❖ Élaboration, examen, validation, publication des instruments de sauvegarde E&S notamment le PEES, le PMPP, le PGM, le CPRP, et le CGES durant la *phase de préparation du projet* ;
- ❖ Préparation, mise en œuvre et suivi des PAR, PGES, plan d'action contre les VBG/VCE et la gestion des plaintes durant la *phase de mise en œuvre du projet*.
- ❖ Et durant la phase d'exploitation la gestion des plaintes et la mise en œuvre du PGES

○ *Information et sensibilisation sur le projet, ses risques et impacts potentiels*

Le Spécialiste social de l'UGP qui sera recruté, est responsable de la gestion des risques sociaux du projet en collaboration avec les responsables des services techniques de l'environnement et des affaires sociales des structures administratives dans les régions et les consultants qui seront recrutés pour les éventuels EIES et PAR. Ils seront mis à contribution durant les études environnementales et sociales pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les démembrés des services techniques déconcentrés au niveau des régions (DRE, Inspection, Direction Régionale des Affaires Sociales, Direction Régionale de l'Environnement, etc.), au niveau communal et au niveau communautaire seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations de la société civile, les ONG et associations aussi bien locales que nationales ainsi que les COGEP seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les communautés sur les activités du projet, ainsi que les personnes susceptibles d'être affectées par le projet sur l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Notons que le processus de recrutement du spécialiste en sauvegarde sociale a été lancé en décembre 2020.

○ *Consultation et participation des parties prenantes*

Des réunions publiques, discussions de groupes à nombre limité de maximum 12 personnes par regroupement pour avoir des échanges fructueux et observer le strict respect des mesures barrières de lutte contre la pandémie de la COVID, entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation toujours dans le respect des mesures barrières seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment les personnes touchées par le projet, sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Ces activités seront organisées aussi bien au niveau national que local notamment dans les cantons, villages et quartiers, et placées sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'unité de gestion du projet, appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les

acteurs des services techniques communaux, les chefs de cantons et les chefs des villages, les ONG/Associations locales, etc.

Les autorités coutumières et religieuses des localités des zones d'intervention du projet seront largement associées pour la réussite des sessions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des personnes touchées par le projet.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, les consultations seront renforcées pour permettre aux parties prenantes, d'avoir connaissance des enjeux et effets négatifs potentiels du projet, et du processus d'évaluation des impacts, ainsi que la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des plans de mitigation des risques et impacts évalués.

A la phase de mise en œuvre du PAQEED, la consultation et la participation des parties prenantes vont fortement accompagner les activités de suivi de l'exécution des mesures de gestion des risques sociaux, notamment durant les opérations de réinstallation, la gestion des griefs, l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables, la prévention et la gestion des VBG/VCE.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale) de la gestion des risques sociaux, la consultation et la participation des parties prenantes appuieront les collectes d'informations et données pour mesurer la conformité de l'exécution des outils de gestion mis en place. Et à la phase d'exploitation, quelles sont les dispositions envisagées ?

3. Identification et analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes du projet sont constituées des parties qui seront potentiellement affectées par les travaux, et des autres parties prenantes, qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (autres parties concernées).

3.1. Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le projet

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet sont composées :

- des personnes ou groupes qui pourraient être négativement affectées par des déplacements physiques et/ou économiques du fait des activités du projet. Il s'agit des occupants éventuels des sites de construction des salles de classes et autres structures, propriétaires ou non (le plus souvent même les réserves administratives sont utilisées pour des besoins de cultures de céréales ou autres spéculations ;).
- des travailleurs directs et indirects qui seront mobilisés sur les chantiers : il s'agit des employés du projet et des travailleurs des entreprises et ingénieurs conseils
- les communautés locales riveraines aux sites des travaux : il s'agit des habitants proches des sites
- les victimes survivantes de VBG/EAS/HS (toute personne ayant subi une violence ou abus sexuels du fait de sa position de pouvoir faible) du fait des activités de mise en œuvre du projet. L'expérience sur le projet clôture témoigne de l'existence de telle

allégations qu'il faille anticiper la survenue dans le cadre du présent projet sinon instruire des mesures appropriées et proportionnées de gestion.

- les élèves et enseignants/formateurs des écoles et centres d'apprentissages et de formations impliqués dans la mise en œuvre, les utilisateurs d'infrastructures déjà existantes des salles à réhabiliter et toilettes existantes)etc.

3.2. Autres parties concernées par le projet

Les autres parties prenantes concernées par le Projet regroupent les acteurs de l'ancrage institutionnel technique de la phase de préparation du projet qui sont :

- Les directions et services techniques du MEPS (SG, DPEE, DEPP, Projet PERI 2, DRE, etc.).
- L'équipe pluridisciplinaire composée des cadres de l'Administration publique (ANGE, COMEX, et Inspection du Travail, etc.).

Les acteurs de l'ancrage institutionnel technique de la phase de mise en œuvre du projet sont les suivants : Le comité de pilotage du projet qui sera mis en place par un arrêté ministériel dans le cadre de la validation des activités planifiées sur le projet, et de faire le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA), l'UGP au sein du cabinet du MEPS, l'Unité de Coordination Régionale du Projet (UCRP), les Inspections d'Enseignement, les Mairies, la chefferie traditionnelle des localités cibles, les comités de développement (CCD, CVD et CDQ) et les structures locales de mise en œuvre de la réinstallation. En plus des acteurs techniques, les parties prenantes suivantes ont été identifiées comme ayant un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet :

- les élèves : bénéficiaires du projet et utilisateurs de l'espace de la mise en œuvre de certaines activités du projet ;
- les parents d'élèves (APE) bénéficiaires et participent à la mobilisation communautaire et veillent au bon déroulement de la mise en œuvre du projet
- les COGEP et les COGERES sont des cadres de concertation composé des paysans, des petits commerçants, des parents d'élèves mise en place par l'administration de l'éducation pour la gestion des affaires des établissements. Ils participent à la mobilisation communautaire et veillent au bon déroulement de la mise en œuvre du projet. Ils assument la mission de suivi de proximité des syndicats des enseignants et veillent à la mobilisation des membres. Ils font le suivi des activités qui les impliquent (formations et autres);
- les services administratifs décentralisés de l'Etat (Préfecture, Mairie,) assument la mobilisation des communautés et la mission de suivi de proximité au cours de la réalisation du projet ;
- les ONG/Associations locales : ils font le suivi externe du projet ;
- les autorités coutumières et religieuses appuient à la sensibilisation et à la mobilisation des communautés ;
- les parties prenantes du système de gestion des plaintes participent au mécanisme de gestion des plaintes en fonction de la nature du problème sur lequel porte la plainte.

- l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) va assurer la validation des études, le contrôle de la mise en œuvre des PGES et des PAR ;
- la Commission d'Expropriation (COMEX) ex Comité Interministériel d'Indemnisation(CII) va appuyer le processus d'acquisition du foncier et de la mise en œuvre des PAR ;
- les Entrepreneurs,
- les travailleurs du projet,
- les fournisseurs de service de restauration sur le projet,
- l'équipe de la Banque mondiale,
- les autres PTF intervenant dans l'éducation,
- les médias,
- les centres de santé,

3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il s'agit des personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer ou profiter des bénéfices du projet et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Les personnes et/ou groupes vulnérables susceptibles d'être plus durement affectés par les activités du projet sont les élèves, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (en dessous de 273 628,3 FCFA⁹ par personne et par an), les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, les enfants éloignés de leurs lieux de formation et les personnes âgées.

3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Cette section présente une synthèse des besoins des parties prenantes du projet sur la base des consultations réalisées durant la phase de préparation du projet avec les catégories de parties prenantes touchées et de parties prenantes concernées.

Tableau 6: Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Communauté	Groupe de Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spécifiques
Acteurs de l'éducation	Personnels enseignant, formateur et encadreur	Personnel enseignant des deux sexes niveau d'instruction minimum BEPC	Langue française	Par écrit, courriels Groupe Whatsapp	Notification des rencontres au moins une semaine d'avance, prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des autres catégories vulnérables et des enseignants volontaires Disponibilité/ accessibilité de registre de plaintes

⁹ Données publiées 29 octobre 2020 par le gouvernement

					Mesures Santé/sécurité Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de VBG/VCE.
	Elèves des deux sexes	Age compris entre 3 et 27 ans, ils sont instruits selon leur niveau	Langue française	Informations transmises à la radio (en langue française), affiches, les crieurs publics Entretiens directs -Réunions -Vidéo (projection) Radio Groupe WhatsApp	Information (appropriée pour l'âge) sur les droits des enfants, les risques de VBG/EAS/HS et VCE Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques et mesures d'atténuation des impacts (VBG/VCE) Code de bonnes conduites des staffs du projet (c.à.d. les comportements inacceptables tels que EAS / HS des staffs du projet). Disponibilité/ accessibilité de registre de plaintes Disponibilité des services VBG. Prise en compte des besoins spécifiques des filles
	COGEP, COGERES	Niveau d'instruction variable	Langue française Traduction des informations dans les Langues locales parlées par site (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	Informations transmises à la radio (en langues locales), affiches, les crieurs publics Entretiens directs -Réunions -Vidéo-projection	Notification des rencontres au moins une semaine à l'avance, prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des autres catégories vulnérables
Communautés d'accueil du projet	Populations locales	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Traduction des informations dans les Langues locales parlées par	-Informations transmises à la radio (en langues	Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage

			site (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	locales), affiches, les crieurs publics -Réunions -Vidéo (projection) Radio -WhatsApp ; entretiens directs ou semi directs ; focus groups	Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (VIH/Sida, VBG/VCE/EAS/HS Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes principalement les PAP Appuis de l'équipe du projet
	Les personnes ou groupes Affectés par le projet	Adultes des deux sexes ; Présence de personnes ou groupes vulnérables	Français et langues locales	Consultation, réunions et ateliers ; Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet	Informations sur le processus de réinstallation, y compris l'éligibilité, la date limite, les droits, les délais, MGP, etc. ; Appui au relèvement post-réinstallation
	Travailleurs sur les chantiers	Quelques responsables sont instruits -Faible propension à lire des documents	Traduction du Français dans une langue locale	- Informations transmises à la radio (en langues locales), Réunion sur site -Vidéo (projection) -Radio -WhatsApp -Affiches	Mesures de protection Disponibilité/ accessibilité de registre de plaintes Mesures Santé/sécurité Prise en compte du genre Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de VBG/VCE, travail des enfants, etc.
Syndicats	Organisations Syndicales	Constituées par les travailleurs du projet pour exprimer leurs plaintes et protéger leurs droits en matière de conditions de travail et d'emploi	Français	Réunion d'équipe et de chantiers Informations par écrit Vidéo (projection) -Radio -WhatsApp Affiches	Information sur le processus ; procédure de gestion de la main d'œuvre et gestion des plaintes

Communauté d'accueil	Les structures locales	Organisations, Associations, comités ou autres impliqués dans le développement des quartiers, villages et cantons	Français Langues locales parlées dans la localité (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	Consultation, réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontres	Consultation, réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet
Communauté d'accueil	Autorité municipale	Préparation, mise en œuvre du projet	Français Langues locales parlées dans la localité (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	Consultation, réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet	Information, appui et implication dans tout le processus
Communauté d'accueil	APE,	Les parents et tuteurs des élèves	Français Langues locales parlées dans la localité (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	Consultation, réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontres	Information, appui et implication dans tout le processus
Communauté d'accueil	Chefferie traditionnelle	Autorités, notables et dignitaires	Langues locales parlées dans la localité (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet	Information et formation sur le processus
Administration	Les entités nationales et services techniques décentralisés de l'État	Représentants du Gouvernement togolais	Français	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du Projet	Information sur le processus
Société civile/ONG	Les organismes non gouvernementaux (ONG)	Représentations locales	Français Langues locales parlées dans la localité (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.) Par écrit, courriels Group Whatsapp	Informations transmises par écrit ; rencontre d'échange	Information sur le processus, implication dans les sensibilisations
PTF	Les Partenaires Techniques et	Les bailleurs	Français Par écrit, courriels	Toutes les composantes du projet	Information sur les activités, calendrier, projet

	Financiers		Group WhatsApp		leçons apprises
Travailleurs du projet	Entrepreneurs,	Les techniciens spécialisés	Français	Réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontres	Information, Gestion environnemental et social du projet
	Les prestataires de services	Fournisseurs de service et de restauration	Français Langues locales parlées dans la localité (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	Consultation ; Informations transmises par écrit et rencontres	Information, Gestion environnemental et social du projet
	Centre de santé	Les soignants	Français et langues locales parlées dans la localité (l'Ewé, le Kabyè, le Kotokoli, Tem, etc.)	Consultation, réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontres	Information, appui et implication dans tout le processus La gestion des risques et d'impacts sociaux d'atteintes à la santé des employés

Source : Mission d'élaboration du PMPP du projet PAQEEB, décembre 2020

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu et dynamique qui s'étendra sur la durée de vie du projet. Ce chapitre vise à décrire les types d'informations qui seront divulgués et leurs formats respectifs. Il s'agit également de déterminer les types de méthodes qui seront utilisées pour véhiculer les informations, et surtout celles spécifiques qui seront utilisées à l'intention de chaque groupe identifié dans les sections précédentes.

4.1. Objectifs et calendrier du plan de mobilisation des parties prenantes

La mobilisation des parties prenantes est une étape importante et indispensable à la mise en œuvre efficiente du projet car elle permettra aux parties prenantes identifiées, principalement les PAP potentielles, d'avoir les informations sur la conception et l'exécution du projet (objectifs, activités prévues, risques et impacts potentiels du projet), d'exprimer leurs opinions sur le PAQEEB et de mettre en lumière entre autres, les préoccupations et suggestions qui doivent être considérées dans la planification et la mise en œuvre du projet.

Son objectif est d'identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP décrit les efforts à réaliser en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes. Il vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques sociaux et environnementaux du projet. Il s'agit de façon spécifique de:

- identifier toutes les parties prenantes déjà effectuée à cette étapes mais qui nécessiterait une mise à jour une fois que le projet serait mis en vigueur pour renforcer avec les informations additionnelles;
- obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes à travers un programme robuste de communication et sensibilisation que le projet travaillerait à mettre en place et a exécuter avec les parties prenantes formellement identifiées;
- partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet;
- bien guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des parties prenantes ;
- documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- assurer le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés.

Pour atteindre les objectifs poursuivis par ce PMPP, les acteurs des ministères sectoriels (Affaire sociale, environnement et des finances, etc.) seront impliqués. Des réunions d'information, de sensibilisation et de recueil d'avis sont prévues avec tous ces acteurs à la phase de conception. Les réunions d'information de lancement et de mise en œuvre des activités sur des thématiques relatives aux risques et la gestion de la réinstallation involontaire, les réunions des informations et de sensibilisation sur la gestion des plaintes liées aux questions de réinstallation et des risques environnementaux et sociaux durant la phase des travaux y compris les mesures de prévention et de gestion des VBG/VCE/EAS/HS, la prévention de la pandémie du COVID-19, des IST, du VIH/SIDA, aux conflits entre les communautés et les employés des entreprises, sont également prévues. Pour chaque activité prévue dans le cadre du PAQEEB, la consultation et la participation des parties prenantes est requise pour le processus d'identification, de sélection et de planification de la gestion des risques et impacts potentiels sur la base de termes de référence précis. Des sessions de restitution et des ateliers de validation permettront de confirmer, recueillir et prendre en compte les avis, préoccupations et recommandations des parties prenantes par rapport à l'évaluation et la gestion des risques potentiels et de permettre la réalisation des activités ayant reçu le consentement notamment des parties affectées. Un système de gestion des plaintes sera mis en place au niveau de l'UCP pour recevoir et traiter les plaintes, les commentaires et les doléances par rapport à la mise en œuvre des activités.

4.2.Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Les informations relatives au PAQEEB porteront sur le contenu des différentes activités du projet, les principaux bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées et les mesures d'atténuation prévues à cet effet.

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment la radio et la télévision nationale ainsi que les journaux. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés (DRE, Inspection, Préfectures, Mairies etc.) et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des

radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Le projet mettra également à contribution les relais communautaires de niveau local (Comités de Développement de Quartier (CDQ) et Comités Villageois de Développement (CVD) les agents de santé communautaire (ASC), les Mutuelles de santé et ONG/Associations pour la diffusion de l'information afin de ratisser large et toucher le maximum de populations locales principalement les couches démunies à travers leurs antennes de diffusion d'informations. L'information et la sensibilisation permettra d'assurer la participation et l'épanouissement notamment des groupes vulnérables dans le cadre du projet par le biais d'une communication inclusive sur les avantages du projet.

Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes. La synthèse de la Stratégie de diffusion des informations de même que le calendrier se trouve dans le tableau ci-après :

Tableau 7: Stratégie de diffusion des informations

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	Préparation du Projet Informations sur le projet Différentes activités du projet	Mass-médias notamment la radio et la télévision nationale ainsi que les journaux.	Avant et pendant la mission d'évaluation du projet / Avant la négociation du projet	Toutes les parties prenantes	100% des représentants des PP	MEPS, UGP
		Affiches	Chaque mois	DRE, Inspection, Préfectures, Mairies		
		Radios locales, les crieurs publics	Au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions et ce durant le cycle de vie du projet	Population locale		
		Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales	Chaque trois mois	Population locale		
		Site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc.	Chaque semaine	Parties prenantes qui sont instruites,		
		Les réunions lettres officielles envoyées aux parties prenantes	72 heures avant	Administration Autorités locales Organisations civiles		
	Participation à la Formulation des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet	Mail Téléphone Réunions sur site Diffusion documents du Projet Vidéo-conférence	Avant et pendant la mission d'évaluation du projet / Avant la négociation du projet	UCP Banque mondiale Personnes Ressources Ministère en charge de l'éducation MERF ANGE Acteurs de la santé Autorités locales,		

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier lieux/dates :	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
				ONG/Associations locales et représentants des Communautés locales représentants des groupes vulnérables		
	Diffusion des instruments de sauvegardes (CGES, PEES, PMPP, PGMO, CPR) environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Réunions sur site - Consultations parties prenantes y compris les représentants des populations locales sur l'élaboration des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet - Diffusion des documents et instruments de gestion des risques sociaux du projet - Vidéo-conférence 	Après validation de la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> UGP Banque mondiale Personnes Ressources MEPS /MERF ANGE Auteurs de l'éducation Autorités locales, ONG/Associations locales et représentants des communautés locales représentants des groupes vulnérables consultants 	100% des représentants des parties prenantes ont pris connaissance du contenu des instruments de sauvegardes environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> UGP/v Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) du projet et Spécialiste Sociale (SSS)
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion du contenu du MGP Méthodes de mise en œuvre des mesures de gestion des risques sociaux du projet Echéance de mise en œuvre des activités de gestion des risques sociaux Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre du PMPP 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Réunions sur sites - Diffusion des documents -Formations' -Groupe WhatsApp 	Le long du cycle de vie du projet	<ul style="list-style-type: none"> UGP MEPS et autres ministères intéressés Acteurs de la santé PAP potentiels Groupes vulnérables y compris les élèves Autorités locales, ONG/Associations locales et représentants des Communautés locales 	100% des représentants des parties prenantes doivent être informés	<ul style="list-style-type: none"> UGP Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (du projet et Sociale

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des infrastructures, - Incidents à la phase d'exploitation, - Plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi Visite de terrain 	Durant la phase d'exploitation	Administration de l'éducation Communauté locale	100% des partenaires sont informés des indicateurs de suivis	Chef d'établissement COGEP/COGERES
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de mise en œuvre - Indicateurs de résultats - Rôles des acteurs dans collecte données - Période de collecte des données Source de vérification des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'exécution du projet - Visites terrain 	Durant le cycle de vie du projet	UMOP Banque mondiale	100% des partenaires sont informés des indicateurs de suivis	UMOP

Source : Mission d'élaboration du PMPP du projet PAQEEB, décembre 2020

4.3.Stratégie proposée pour la consultation et participation des parties prenantes

Les méthodes de consultation et de participation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées suivants :

- les entretiens sur les travaux et fournitures seront organisés;
- les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour recueillir les avis, préoccupations et suggestions des personnes susceptibles d'être affectées par le projet sur principalement les risques et impacts potentiels;
- les réunions publiques seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Dans le strict respect des mesures barrières de lutte contre la pandémie COVID-19. Le nombre de personne par regroupement est de 12 au maximum. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre. Des consultations par téléphone pourront être également organisées.

Il sera également organisé des sessions de restitution à la suite de chaque activité de consultation et des ateliers de validation seront tenus avant la finalisation de chaque plan de gestion des risques environnementaux et sociaux requis à la suite des évaluations.

4.4.Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans chacune des localités concernées par le projet PAQEED, des organisations non gouvernementales (ONG) qui sont actives dans la défense des droits humains de manière générale, et des intérêts des groupes vulnérables en particulier, seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal.

Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes vulnérables.

Pour garantir la prise en compte effective des points de vue des personnes et groupes vulnérables, les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour contourner les obstacles pouvant nuire à leur participation

- ✓ Rencontres par catégories au sein des personnes et groupes vulnérables, en tenant compte, entre autres, du sexe, âge, état et nature des handicaps, niveau de scolarisation y compris alphabétisation et niveau de pauvreté.
- ✓ Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- ✓ Tenue de réunions ciblées et de taille modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- ✓ Solliciter, en cas de parties prenantes ayant des troubles de l'audition et de la parole, l'appui d'un spécialiste en langage des signes, pour faciliter le transfert des messages à communiquer.
- ✓ Tenir compte de toutes les normes sociales ou de genre qui pourraient limiter la participation de certains groupes (femmes, personnes vivant avec un/des handicaps,

minorité ethnique, etc.) et prévoir des consultations spécifiques organisées en groupes divisées par sexe et animées par un animateur de même sexe.

- ✓ Prendre en compte des mesures pour consulter avec des élèves (mineurs), y compris des animateurs appropriés, l'autorisation parentale et protection des élèves

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet sur la base des résultats de la mission d'évaluation des risques sociaux du projet et les éventuels plans de gestion des risques sociaux.

La mise en œuvre de la stratégie proposée consiste à organiser, piloter et gérer la communication.

Dans toutes les stratégies de communication décrites ci-dessus, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées et en particulier sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel (EAS / HS). Les filles et les femmes seront également informées du contenu du code de conduite et consultées sur les moyens sûrs et accessibles par lesquels les survivantes d'EAS / HS (Personne ayant subi une violence basée sur le sexe) pourraient signaler une mauvaise conduite du personnel du projet ou des enseignants, des autres élèves ou autres parties prenantes du projet, elles seront également informées des services disponibles pour les survivantes de la VBG dans leurs communautés. Veuillez noter que ces consultations **NE DEVRAIENT JAMAIS** essayer d'identifier les survivant(e)s de la violence, mais si une personne, pendant ou après la réunion de consultation, révèle la violence dont elle est victime, le facilitateur doit l'orienter vers le fournisseur de services de VBG le plus proche (les informations sur les services disponibles localement doivent être recueillies avant consultations).

4.5.Examen des rapports

Tous les documents de gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre du PAQEED feront objet de revue de conformité aussi bien par l'équipe nationale de préparation et/ou de coordination de la mise en œuvre du projet que par la Banque mondiale. Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires sur les documents, l'unité de gestion du projet devra recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale et un spécialiste en développement social qui seront responsables de la conduite de l'examen régulier des documents de gestion des risques environnementaux et sociaux et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes nationales du projet et de la Banque mondiale.

En plus des dispositions prises au niveau de l'unité de gestion du projet, le Projet va recruter dans chaque région d'intervention du projet une ONG d'intermédiation sociale compétente. Leur rôle sera de mettre en place, de concert avec les Spécialistes en sauvegarde environnementale et en sauvegarde sociale du projet et en collaboration avec les structures locales de réinstallation et de gestion des risques environnementaux et sociaux, une structure de collecte au niveau de chaque zone d'intervention dudit projet chargée de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à l'unité de gestion du projet qui les traitera en s'associant les compétences nécessaires. La décision finale et la façon dont ces commentaires et avis ont été pris en compte seront transmises à l'unité de gestion du projet, soit directement, soit par l'intermédiaire du DRE, l'Inspecteur de la zone ou de l'ONG d'intermédiation.

4.6. Phases de mise en œuvre du projet

Au fur et à mesure que le projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du projet. Ces points seront faits à travers des documents synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels des activités, et des rencontres.

Tableau 8: Stratégie pour les consultations dans le cadre de PAQEED

Stade du projet	Thème de consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes	Responsabilité
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet	MEPS: SG, DPEE, DEPP, DRE, PERI 2 Ministère des Postes et Environnement Numérique, Ministère l'Enseignement Technique	-SG/ MEPS -Equipe de rédaction -Equipe de la Banque
	Principaux impacts et risques environnementaux et sociaux liés au projet	Réunions publiques, entretiens, focus group, ateliers etc.) Publication des rapports	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet	Personnes potentiellement affectées, ANGE, COMEX, Autorités locales, Services techniques, Populations locales, Bénéficiaires des sous-projets	-Consultants -Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en sauvegarde sociale
Mise en œuvre du projet	Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	-Ateliers de diffusion des documents -ateliers des études environnementales et sociales complémentaires (EIES, PAR, etc.)	Tout au long de la mise en œuvre du projet, avant les travaux de génie civil	-PAP et groupes vulnérables -Autorités locales -Communautés & ONG locales, ANGE	-Coordonnateur, -Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en sauvegarde sociale et Spécialistes Passation de marché et Suivi-évaluation de l'unité de mise en œuvre du projet
		MGP	Premier trimestre après la validation du projet	PAP et groupes vulnérables Autorités locales Communautés & ONG locales, ANGE	Coordonnateur, Spécialiste en sauvegarde environnementale et Spécialiste en sauvegarde sociale et Spécialistes

		Mise en œuvre des mesures des PAR et PGES (consultation, participation des acteurs clés, mise en place et fonctionnement des comités locaux, suivi d'exécution, gestion des plaintes et doléances, plan d'action contre les VBG/VCE, etc.)	Tout au long de la mise en œuvre du projet, avant les travaux de génie civil pour les PAR et durant les travaux pour les PGES	-COMEX, -Comités locaux de mise en œuvre des mesures de mitigation -Représentants des PAP -ONG	-Spécialiste en sauvegarde sociale -Spécialiste en sauvegarde environnementale
		Suivi-évaluation de l'exécution des PAR des PGES validés (Fiches de suivi, Radios communautaires Réunions formelles et entretiens individuels ou de groupe avec les parties prenantes		ONG ANGE Consultants	
	Rapports de suivi de la réalisation des consultations publiques avec les parties prenantes pendant la phase de mise en œuvre	Visite de terrain, enquêtes auprès des bénéficiaires et des PAP	Tout au long du cycle du projet, une fois par semestre	Comités locaux ONG ANGE COMEX Consultants	Spécialiste en sauvegarde sociale -Spécialiste en sauvegarde environnementale
Clôture du projet, y compris la phase d'exploitation des infrastructures	Evaluation du projet et de la mise en œuvre du PMPP	Visite de terrain, enquêtes auprès des bénéficiaires et des PAP Atelier Consultation	Mi-parcours ou à la clôture du projet	Consultants	-Toute l'équipe de mise en œuvre du projet -Equipe de la Banque

Source : Mission d'élaboration du PMPP du projet PAQEED, décembre 2020

Pour faire face à la contrainte sanitaire de la Covid19, le ministère a mis en place un protocole le 06 Janvier 2021 qui précise les mesures, les moyens et outils pour lutter efficacement contre la pandémie pendant les activités de consultation et participation publiques en plus des dispositions générales prescrites par le Gouvernement Togolais.

4.7. Phases ultérieures du projet

La mise en œuvre effective du présent plan de mobilisation, maintiendra les parties prenantes informées sur toute la durée de vie du projet. Les parties prenantes sont tenues informées de l'évolution du projet et de la performance environnementale et sociale, du plan de mobilisation des parties prenantes et du mécanisme de gestion de plaintes. A cet effet, des rapports trimestriels et annuels seront produits à la phase de mise en œuvre du projet par le spécialiste social qui effectuera des missions trimestrielles de suivi des activités sur les différents sites ciblés et tiendra des séances avec les représentants des parties prenantes.

5. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes portent essentiellement sur :

- **Les personnes chargées de la mise en œuvre du PMPP**

Dans le cas du PAQEED, le principal responsable de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est le Spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP. Il sera appuyé par les structures locales notamment les mairies, les inspections pédagogiques, les chefs traditionnels, COGEP, COGERES, APE, le corps enseignant, qui seront mises en place au cours du premier trimestre de la mise en œuvre du projet dans les zones d'intervention du projet et les ONG locales avec lesquelles le projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

- **L'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Un budget conséquent sera alloué pour supporter les coûts relatifs au recrutement du Spécialiste en sauvegarde sociale, les ONG d'intermédiation et ceux liés à l'organisation des activités d'information, communication, sensibilisation et formation des acteurs (parties prenantes à tous les niveaux). Les coûts d'exécution de ces activités seront calculés sur la base des taux et barèmes existants au Togo au coût du marché courant et intégrés dans les coûts récurrents du projet.

Les coûts de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes sont estimés sur la base de projets similaires en cours de préparation au Togo. Il fait partie du coût global du projet et sera complétée une fois que l'ensemble des sous-projets aura été validé. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre grandement de l'importance des sous-projets à mettre en œuvre au niveau de chaque composante du projet. Ainsi, à ce stade, le budget fourni ci-dessous doit être perçu à titre purement indicatif

Tableau 9: Estimation du budget de mise en œuvre du PMPP

Rubrique	Description	Budget estimé	Source de financement
Développement du plan de communication et mise en œuvre	Recrutement d'un spécialiste en communication	7 000 000	Projet
Préparation et mise en œuvre du PMPP	Recrutement du Spécialiste en Sauvegarde sociale	15 600 000	

Mise en œuvre des plans de Communication et de mobilisation des parties prenantes	Élaboration de supports et mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formation sur les enjeux économiques, environnementaux et sociaux des sous-projets	48 000 000	Projet
Renforcement des capacités	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation en cohérence avec les thématiques inscrites dans le PEES	50 000 000	Projet
Gestion des plaintes	Elaboration et mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes du projet (10 000 000) FCFA/an*5	50 000 000	Projet
Budget annuel de mise en du PMPP		170 600 000	Projet
Evaluation de la mise en oeuvre du PMPP	Mi-parcours et final (externe) (10 000+15 000 000)	25 000 000	Projet
Budget Total		195 600 000	Projet

Source : Mission d'élaboration du PMPP du projet PAQEEB, décembre 2020

Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du projet) seront fournies après le recrutement de cette dernière.

5.2.Fonctions de gestion et responsabilités de mise en œuvre du PMPP

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité du spécialiste en sauvegarde sociale en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde environnementale, le spécialiste en communication du projet et le spécialiste en EAS/HS, si disponible. L'équipe sera appuyée par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités.

En termes d'appui extérieur, le spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur les ONG et les organismes d'intermédiation mis en place.

Il sera recruté un spécialiste en communication au sein de l'équipe de l'unité de la coordination du projet (UCP) pour appuyer avec la mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation sur la mise en œuvre du projet notamment la gestion efficace des risques E&S du projet. Ainsi sous la supervision du spécialiste en communication, les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base tels que les ONG et les structures d'intermédiation. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle. Les informations reçues seront

centralisées et archivées au niveau de la coordination dans un système informatisé(serveur) et physique(registre) de documentation.

6. Mécanisme de gestion des plaintes du PAQEEB

L'objectif principal d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est d'aider à régler les plaintes et les griefs de façon opportune, efficace, efficiente et satisfaisante pour toutes les parties concernées. Plus précisément, il fournit un processus transparent et crédible pour des résultats justes, efficaces et durables. Il renforce également la confiance et la coopération en tant qu'élément intégral de la consultation communautaire plus large qui facilite les mesures correctives. Le MGP devra :

- fournir aux personnes touchées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend qui pourrait survenir pendant la mise en œuvre du projet ;
- veiller à ce que des mesures de recours appropriées et mutuellement acceptables soient identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ;
- renforcer l'adhésion des parties prenantes au projet ;
- Éviter la nécessité de recourir à des procédures judiciaires.

6.1. Critères d'efficacité du MGP

Huit critères d'efficacité président au bon choix et au fonctionnement régulier du MGP :

- **Légitime** : Etablir la confiance avec les parties prenantes, et donner la garantie de la conduite équitable des processus de plaintes.
- **Accessible** : Être connu de toutes les parties prenantes concernées par les projets et offrir une assistance adéquate à ceux qui rencontreraient des obstacles particuliers pour y accéder.
- **Prévisible** : Comporter une procédure compréhensible et connue, assortie d'un calendrier à titre indicatif pour chaque étape, et être claire quant aux types de processus et résultats possibles et aux modes de suivi de la mise en œuvre.
- **Équitable** : garantir aux parties lésées de bénéficier d'un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour une participation à un processus d'examen des plaintes dans des conditions de respect, d'équité et de clarté.
- **Transparent** : tenir les parties impliquées informées de l'avancement de la plainte et fournir suffisamment d'informations sur le déroulement du processus pour inspirer confiance quant à l'efficacité du mécanisme et à sa capacité à satisfaire l'intérêt public.
- **Compatible avec les droits humains** : garantir que les résultats et les voies de recours sont conformes aux droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale.
- **Source d'apprentissage permanent** : mettre à profit les mesures pertinentes pour en tirer les enseignements susceptibles d'améliorer le mécanisme et de prévenir les plaintes et les préjudices futurs.
- **Fondé sur la consultation et le dialogue** : Consulter les groupes de parties prenantes dans la mise en œuvre du mécanisme ; maintenir le dialogue afin de prévenir et régler les plaintes.
- **Rétroactivité** : Rendre compte régulièrement du fonctionnement du MGP aux parties prenantes et recueillir leurs suggestions pour l'amélioration continue du mécanisme.

6.2. Mécanisme de Gestion des Plaintes de PAQEEB

Le PAQEEB capitalisera les acquis du projet PERI2 clôture et actualisera et mettra en place un MGP robuste accessible à toutes les parties prenantes du projet principalement les groupes les plus vulnérables. Le MGP dans le cadre de PERI2 était bâti sur les dispositions endogènes existantes. Le MGP du PAQEEB s'appropriera ce dispositif le mettra à jour pour se conformer aux réalités actuelles de chaque localité.

Ce mécanisme est intégré à la coordination nationale du projet PAQEEB. Dans le cadre de ses actions, ledit mécanisme fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son extinction totale et l'archivage du dossier de résolution. Il s'appuie sur quatre niveaux d'enregistrement et de gestion du projet PAQEEB à savoir, le comité de gestion communautaire des plaintes, le comité préfectoral de gestion des plaintes, le comité régional de gestion des plaintes et le comité national de gestion des plaintes. A la phase de mise en œuvre du projet, le MGP sera formellement élaborée sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des investissements prévus dans le cadre du PAQEEB. Des séances de diffusion du document du MGP seront organisées à l'endroit des différentes parties et les personnes potentiellement affectées.

❖ Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes reçues et enregistrées à chaque niveau officiel connu

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite au COGEP, COGERES, au chef du village, au maire ou au préfet (à leur bureau ou secrétariat) selon le niveau du traitement, est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national des plaintes ou de ses structures intermédiaires dont les adresses et contacts seront indiqués aux potentiels plaignants lors des activités de diffusion. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; association de défense des droits humains, etc.).

L'enregistrement des plaintes se fera tous les jours ouvrables (lundi à vendredi) de 8 à 16h.

La composition des différents comités de gestion et d'enregistrement des plaintes se présentent comme suit :

❖ Comité de gestion communautaire des plaintes (05 membres) :

- ✓ Le chef de la localité
- ✓ Le chef de l'établissement de la zone
- ✓ Un représentant de COGEP
- ✓ Un représentant des PAP.
- ✓ Un représentant des Organisations communautaires (CVD/CDQ,)

❖ **Comité communal (05 membres)**

- ✓ Un Représentant du Maire de la zone du projet
- ✓ Un représentant de la chefferie
- ✓ Un représentant de l'inspection pédagogique
- ✓ Un représentant COGEP
- ✓ Un représentant des enseignants

❖ **Comité préfectoral de gestion des plaintes (05 membres) :**

- ✓ Représentant de la préfecture,
- ✓ Un représentant des inspections pédagogiques,
- ✓ Un représentant des chefs cantons
- ✓ Un représentant des enseignants
- ✓ Un représentant de COGERES

❖ **Comité Régional de gestion des plaintes (05 membres) :**

- ✓ Représentant de la préfecture,
- ✓ Représentant de la mairie du chef-lieu de préfecture
- ✓ Un représentant de la Direction régionale de l'éducation (DRE)
- ✓ Un représentant de COGERES
- ✓ Un représentant des enseignants.

❖ **Comité national de gestion des plaintes (05 membres) :**

- ✓ Le Coordonnateur national,
- ✓ Le spécialiste en sauvegarde environnementale
- ✓ Le spécialiste en sauvegarde sociale
- ✓ Un autre cadre selon la matière concernée
- ✓ Un représentant des enseignants.

❖ **Etape 2 : Examen des plaintes**

Un tri est opéré par les organes de traitement des plaintes pour distinguer les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles tenant compte des critères précis retenus par le document du MGP et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises par le COGEP ou COGERES au niveau national qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et 10 jours ouvrables pour celles sensibles. Les instances indiquées seront mises en place en phase d'exécution du Projet.

❖ **Etape 3 : l'investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte**

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes

du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution. Les plaignants concernés devront être informés des délais supplémentaires.

❖ **Etape 4 : Propositions de réponse**

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décrits ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations. De même, lorsque la plainte n'est pas fondée, une notification justifiée et écrite sera adressée au plaignant.

Etape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance.

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées.

Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties surtout du plaignant pour éviter toute forme d'insatisfaction. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un PV de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un procès-verbal signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

❖ **Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte**

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un Procès-verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois

(03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

Etape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du PAQEEB seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

Etape 9 : Archivage

Le PAQEEB mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel nécessite des mesures adaptées pour le signalement et le traitement sûr et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de plaintes. Le mandat d'un mécanisme des plaintes pour les cas d'EAS/HS est de: (1) permettre des liens entre la victime et les prestataires de services de VBG, (2) permettre un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la concernée), (3) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet. Pour les cas de EAS/HS, le MGP PAQEEB doit mettre un accent particulier sur les principes directeurs de confidentialité, de priorité aux souhaits et besoins des survivants et de sécurité des survivants afin de répondre adéquatement aux allégations. Pour qu'un MGP permette effectivement de signaler les allégations d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel, il faut entreprendre des activités supplémentaires pendant la conception, y compris identifier les points d'entrée appropriés pour communiquer sur le mécanisme; identifier les canaux de signalement de confiance; évaluer la capacité des acteurs de l'EAS / HS; attribuer un point focal EAS / HS; établir des protocoles pour le partage, la collecte et le stockage des données; et avoir mis en place des procédures opérationnelles et des protocoles de réponse dédiés pour traiter les allégations EAS / HS, et les différents acteurs impliqués doivent être clairs sur l'étendue de leurs responsabilités.

Le Plan d'Action EAS/HS va comprendre un cadre de responsabilité et de réponse, y compris une cartographie des services VBG dans la zone du projet, qui va détailler le protocole de réponse pour garantir les survivants sont orientés vers des services de VBG de qualité de manière opportune et éthique.

Les plaintes liées à la VBG/EAS/HS seront enregistrées par des personnes / institutions identifiés comme de confiance lors des consultations avec les femmes et en particulier les élèves (filles et garçons) pour être accessibles et sûres. Tous survivant(e)s, même avant une vérification de la plainte, seront immédiatement référés aux services VBG suivant le protocole de réponse qui fera partie du plan d'action VBG. Des procédures spécifiques pour le traitement des plaintes de VBG/EAS/HS devront être disponibles, y compris des mesures pour garantir la confidentialité, la sécurité et le respect des plaignant(e)s/survivant(e)s tout au long de la gestion de la plainte.

Des consultations avec les membres de la communauté, notamment des femmes et les élèves, auront lieu régulièrement pendant la durée du projet pour garantir que le mécanisme conçu pour gérer les plaintes liées à la VBG et surtout le harcèlement sexuel est accessible et que les services fournis sont adaptés aux besoins des survivantes.

6.3. Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Cependant, pour une plainte liée à la VBG/EAS/HS le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance.

Tableau 10: Synthèse des principales étapes de traitement des plaintes

ETAPE	ECHEANCES	TRAITEMENT	RESPONSABLE
Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes reçues et enregistrées à chaque niveau officiel connu	48 h après le dépôt de sa plainte	Accusé de réception	COGEP, COGERES, au chef du village, au maire ou au préfet (à leur bureau ou secrétariat)
Etape 2 : Examen des plaintes	(05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et 10 jours ouvrables pour celles sensibles	Analyse préliminaire des plaintes	Comité de gestion des plaintes
Etape 3 : Investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte	Dans les cinq (05) jours ouvrables suivant les conclusions de l'Examen	Collecte des informations des données et de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte	Comité de gestion des plaintes
Etape 4 : Proposition de réponse	Deux (2) jours ouvrables après investigation	Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant.	Comité de gestion des plaintes

Etape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance.	Cinq (5) jours ouvrables	Révision de la résolution du comité de gestion des plaintes	Comité de gestion des plaintes
Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices	Cinq (05) jours ouvrables	La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée	Comité de gestion des plaintes
Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte	Trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse	La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties	Comité de gestion des plaintes
Etape 8 : Rapportage	Cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale.	Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du PAQEEB seront enregistrées dans un registre de traitement	Comité de gestion des plaintes
Etape 9 : Archivage	Six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage.	Le PAQEEB mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes.	Comité de gestion des plaintes

Source : Mission d'élaboration du PMPP du projet PAQEEB, décembre 2020

6.4. Actions envisagées

Les actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11: Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Modalités de calcul	Budget prévisionnel en FCFA
I- Elaboration du MGP du PAQEEB					
1.1.Mission de consultation publique dans les cinq régions administratives sur lesquelles sont issues les 28 préfectures de la zone de couverture potentielle du projet (les séances regrouperont au plus 150 acteurs par régions au vu du contexte sanitaire)	Spécialiste Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale ; Coordonnateur National ; Autres spécialistes du projet ; Services techniques Consultants	30 jours après la date de mise en vigueur du projet	Paiement des frais de déplacement et d'organisation	3 500 0000
1.2.Retraite d'une journée pour finaliser le draft du MGP préalablement élaboré	Spécialiste Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale ; Coordonnateur National ; Autres spécialistes du projet ; Services techniques Consultants Et les représentants de PAP/communauté et ONG		Paiement de per diem, de frais de déplacement et d'organisation	1 000 0000
Atelier de validation d'une demi-journée	Spécialiste Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale ;		Paiement de per diem, de frais de	1 000 000

		Coordonnateur National ; Autres spécialistes du projet ; Services techniques Consultants		déplacement et d'organisation	
Sous Total I					5 500 000
II- Mise en place et formation membres des organes régionaux et nationaux du mécanisme de gestion des plaintes					
2.1. Formation des membres des organes sur les principes et le processus de gestion des plaintes (depuis l'enregistrement jusqu'à la clôture de la plainte) et sur les conduites à tenir face aux plaintes sensibles en deux jours	Coordonnateur National du projet	Spécialiste en sauvegarde Sociale Spécialiste en sauvegarde environnementale Membres des organes du MGP	30 jours après la validation du document du MGP par la Banque	Païement de per diem, de frais de déplacement et d'organisation pour 40 participants de 2 jours par région (40*1,5*30 000*5) + (500 000*5 régions)	11 500 000
2.2. Dotation des comités en outils de travail (Registre d'enregistrement des plaintes, fiche de récépissé, papier rames, Bics, etc.)	Coordonnateur National du projet	SMP, Spécialiste en gestion financière, Spécialiste en sauvegarde Sociale	A la fin de la formation	Acquisition des Registres d'enregistrement des plaintes, fiche de récépissé, papier rames, Bics, etc.	5 000 0000
Sous Total II					16 500 000
III. Fonctionnement des comités de gestion des plaintes					
3.1. Communication pour le fonctionnement des comités	Coordonnateur National du projet	SMP, Spécialiste en gestion financière, Spécialiste en sauvegarde Sociale	15 jours après la formation	Dotation des comités en crédit de communication (Dotation de 4500F par trimestre par organe local)	1 500 000

3.2. Provision pour les enquêtes de vérification pour les plaintes	Coordonnateur National du projet	Spécialiste en sauvegarde Sociale Spécialiste en sauvegarde environnementale Membres des organes du MGP	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Provision pour les visites de terrain des comités et des personnes ressources pour les enquêtes	10 000 0000
3.3. Campagnes d'informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit des communautés locales et des PAP (radio)	Spécialiste en sauvegarde Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Emission de 2min *6 pendant 1mois à raison de 1radio par région soit 5 radios	3 150 000
3.4. Supervision des comités MGP (une fois par an)	Spécialiste en sauvegarde Sociale	Spécialiste en sauvegarde environnementale	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Paiement de frais de déplacement, d'organisation et des per diem pour les missions de supervision des comités MGP	5 000 000
Sous Total III					19 650 000
Total Mise en place et fonctionnement du MGP					41 650 000

Source : Mission d'élaboration du PMPP du projet PAQEEB, décembre 2020

Le budget de chaque action est indicatif et sera actualisé au fur et à mesure de la mise en œuvre du présent MGP.

7. Suivi et établissement des rapports du plan de mobilisation des parties prenantes

Les activités relatives au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est le Spécialiste en sauvegarde sociale, qui sera assisté du Spécialiste en sauvegarde environnementale et du spécialiste en suivi-évaluation du projet. Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement et de participation des parties prenantes :

- Nombre de réunions de différentes sortes (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié (femmes/Hommes);
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le projet ;
- Nombre de questions répondues ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias.
- 80% des parties prenantes satisfaites de la communication du projet ;
- 100% % de plaintes sont résolues de manière satisfaisante et localement ;
- Au moins 15 Réunions et /ou rencontres annuelles organisées avec les parties prenantes (chaque réunion sera accompagnée d'un procès-verbal partagé entre les participants et la Banque mondiale). Ces réunions utiliseront les protocoles anti-transmission et / ou adaptés pour s'assurer qu'ils n'augmentent pas le risque de transmission du COVID-19 chez les participants ;
- Nombre de décisions prises lors des consultations avec les parties prenantes et le nombre de celles qui ont été exécutées.

CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets d'investissement. Selon les dispositions du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'évaluation de tout projet. Le présent document est élaboré dans la cadre de la soumission du PAQEED au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique, susceptible d'actualisation en fonction de l'évolution du processus de la préparation et la mise en œuvre de PAQEED, pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du PAQEED. Les activités de mise en œuvre du PMPP seront incluses dans les PTA et le niveau de mise en œuvre des activités du PMPP fera partie des rapports périodique de mise en œuvre du projet. Le PMPP a fait une brève description du Projet et présenté les activités engagées. Il a également identifié les parties prenantes par catégories ainsi que leurs besoins respectifs. Par ailleurs, une stratégie de communication et un programme de communication ont été présentés basé sur les résultats de consultations des parties prenantes. Le contenu, les acteurs et le mode de fonctionnement du MGP ont été précisés ainsi que la stratégie de suivi-évaluation du PMPP.

BIBLIOGRAPHIE

- PACOFIDE, 2019, Bénin. Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, 36 p.
- Ministère de la planification, 2019 Mécanisme de Gestion des Plaintes de PACSLC-TOGO, 18 p.
- MERF-TOGO, 2014. Cadre de gestion environnementale et sociale de projet PERI2,
- Dartey K., 2009. Etalement de Lomé et processus d'aménagement face aux contraintes du milieu. Mém. DEA, Géographie, 84 p.
- Leduc A. G. et Raymond M., 2000. L'Évaluation des Impacts Environnementaux Un outil d'aide à la décision, Québec CANADA.
- Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Energie, 2003. Etude d'assainissement de la ville de Lomé : alimentation en eau potable et assainissement dans 20 centres semi urbain au Togo. 376 pages
- PRISSET-Togo, 2017 Cadre de gestion environnementale et sociale, 129 pages
- SARL, Jurimodel, 2017 Dictionnaire juridique du Droit Français, 2000-2017

ANNEXES

Annexe 1: Définition de concepts clés

Ayant-droit : Le concept de "ayant droit" recouvre un contenu différent selon les domaines auxquels il s'applique. Dans le domaine juridique par exemple, un « ayant droit est celui qui est titulaire d'un droit. L'ayant droit est donc une personne bénéficiant d'un droit en raison de sa situation juridique, financière ou fiscale ou de son lien familial avec le bénéficiaire direct de ce droit. » (Le dictionnaire juridique du Droit Français, SARL, Jurimodel.com, 2000-2017. Un ayant-droit dans le cadre du MGP du PAQEEB est toute personne physique ou morale dont les plaintes sont recevables. Il s'agit de tout individu, tout groupe ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésé dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PAQEEB. Ces personnes peuvent être les différents bénéficiaires du projet ; les acteurs de leur environnement social immédiat ; des structures de mise en œuvre, des associations de défense des droits humains, etc. Un plaignant est un potentiel ayant-droit.

Mécanisme de Gestion des Plaintes : le document Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, (Projet Simandou, 2011, p.5) définit le Mécanisme de Gestion des Plaintes comme : « Une méthode organisée et institutionnalisée, comprenant des rôles clairement définis, ainsi que des règles et des procédures destinées à traiter et à résoudre de manière systématique les plaintes, réclamations, différends ou litiges. Synonyme de "système de règlement des différends ». Dans le contexte du PMPP du PAQEEB, le MGP désigne le système qui décrit les étapes, les organes, les délais, les outils permettant de recevoir, traiter et clôturer une plainte de manière efficace. Il offre au plaignant, un cadre propice de dénonciation des abus, violation des droits humains, du non-respect des normes et accords convenus afin que ce dernier soit rétabli dans ses droits. Le but du mécanisme de gestion des plaintes est de prévenir et gérer les conflits qui surviendraient dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Plainte : Dans Mécanisme de Gestion des Plaintes, CAFOD, 2010, p. 6 « Une **plainte** est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel ou de bénévoles qui suscitent directement ou indirectement de l'anxiété chez quiconque ». Selon le document Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, (Projet Simandou, 2011, p.5), une plainte est une question, une préoccupation, un problème ou une revendication (perçu(e) ou réel(le)) qu'un individu ou un groupe communautaire demande à une entreprise ou à ses sous-traitants de traiter et de résoudre ». Dans le cadre du PAQEEB, sera considérée comme plainte toute forme d'expression de mécontentement, d'insatisfaction venant d'un individu ou un groupe d'individu ou de communauté, due au non-respect des normes et/ou des accords convenus dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet ou à la violation d'un droit. Cette plainte peut être orale ou écrite. Une plainte exige une réponse visant à satisfaire le plaignant.

Plaignant désigne un individu, une communauté ou un groupe (ONG, associations et organisations de la société civile) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre (Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5). Dans le cadre du présent document, un

plaignant est toute personne physique ou morale, touchée directement ou indirectement de manière négative par le processus de conception et de mise en œuvre des interventions du PAQEED et qui introduit une requête auprès dudit projet.

Travailleur : Est considérée comme travailleur au sens du code du travail en République Togolaise, quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée, appelée employeur. Pour la détermination de la qualité de travailleur, il ne sera tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de celui de l'employé. (Loi N°2006 du 5 décembre 2006 portant Code du Travail en République Togolaise).

Types de plaintes : Les types de plaintes qui pourraient apparaître aux différentes phases du PAQEED (conception, mise en œuvre et clôture) sont classés en deux catégories :

- Les plaintes sensibles, relatives au choix des méthodes et résultats induits par le projet. Sont considérées comme sensibles, les plaintes portant sur des situations telles que la corruption, les abus de toutes sortes, la discrimination, le harcèlement sexuel, les violences basées sur le genre, les cas d'exploitation et d'abus/séviesses sexuels. Des précautions sont nécessaires concernant le traitement des plaintes sensibles. Les plaintes non sensibles désignent toutes les autres formes de plaintes et ou doléances en rapport avec l'exécution des mesures de mitigation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PAQEED (exemple : évaluation des impacts, paiement des compensations, doléances pour des satisfactions spécifiques.)

Parties touchées par le Projet : L'expression « parties touchées par le Projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.1).

Personnes défavorisées ou vulnérables : L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (CES/Banque mondiale, page 19, note de bas de page 28).

Violences Basées sur le Genre : La violence basée sur le genre résulte d'un acte ou d'une pratique exercée en fonction du sexe ou du rôle social d'une personne, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Elle se manifeste par un contrôle et une domination de force, principalement de l'homme sur la femme, dus au rapport de force inégal entre les sexes. La violence basée sur le genre se traduit en plusieurs formes dont : la violence conjugale ; la violence sexuelle ; les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, meurtres liés à la dot, mariages d'enfant...) ; le féminicide ; le harcèlement

sexuel, dont les attaques verbales, physiques, psychologiques et sexuelles; la prostitution et le trafic sexuel où les femmes et les filles sont attirées, généralement, par de fausses promesses d'emploi; la violence et la violence sexuelle lors des conflits et après les conflits incluant le viol, l'enlèvement, des grossesses forcées et parfois la réduction en esclavage de populations civiles féminines; les abus à l'encontre des enfants qui peuvent être physiques, sexuels, psychologiques et / ou inclure la privation des ressources et des droits comme l'éducation ou les soins ; le VIH et le SIDA, quand les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, notamment dans le cadre du mariage, permettent difficilement aux femmes d'exiger des rapports sexuels protégés, les mettant en danger de contracter le virus IH, ou quand les demandes des femmes pour des rapports protégés peuvent entraîner des violences (Violences basées sur le genre : un manuel à l'intention des journalistes, Inter Press Service, 2009, page 10).

L'exploitation et abus sexuel et le harcèlement sexuel (EAS/HS) : L'exploitation sexuelle est tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles. L'abus sexuel s'entend de l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires. Harcèlement sexuel c'est toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

Annexe 2: Modèle de canevas d'un plan de consultation des parties prenantes

Stade	Thème	Méthodes	Date et lieux	PP cibles	Responsables

Annexe 3: Modèle de canevas pour la synthèse des besoins des parties prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)

Annexe 4: Modèle de canevas pour une stratégie de diffusion des informations

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées : Calendrier lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités

Annexe 5: Procès-verbaux de séances en groupe et liste de participants aux consultations

**MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PAQEEB**

Région : *Lomé Commune*

L'An deux mille vingt et le *22 Décembre* s'est tenue une consultation des parties prenantes *dans le cadre de l'élaboration du Plan de mise à jour de la sauvegarde des parties prenantes du Projet PAQEEB*.
La séance a démarré par la lecture des
participants et les présentations.
Ensuite le Directeur Régionale de l'éducation
a pris la parole pour introduire la séance.

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PAQEEB et les principaux risques et impacts
génériques notamment

Impacts générique négatifs

- ✓ Perturbation de la circulation
- ✓ Emission des particules de poussière ;
- ✓ Perte éventuelle des espèces végétales et des espaces cultivables
- ✓ Encombrement du sol avec les déchets de chantier.

Risques environnementaux et sociaux génériques

- ✓ Perturbation des activités scolaires au cours des travaux ;
- ✓ Pollution diverses ;
- ✓ Nuisances
- ✓ Risque d'accident de travail ;
- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- Impliquer davantage les parties prenantes à la base
- A l'exécution, impliquer les acteurs de la chaîne de contrôle et de suivi

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

Les parents d'élèves doivent s'impliquer davantage dans la gestion des lycées scolaires

Impliquer les représentants des Conseils municipaux locaux à la mise en œuvre du projet.

- Ne pas ignorer la chefferie traditionnelle dans la vie du projet

- Impliquer les syndicats d'enseignants et les Clubs environnementaux de l'établissement.

2. REPONSES AUX QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS

- ~~Re~~

Des préoccupations ont été soulevées et ont suscité un débat entre l'assistance. Il n'y a pas eu véritablement de questions posées.

3. RECOMMANDATIONS

Reforcement des capacités des parties prenantes.

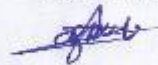
Impliquer les associations et ONG qui interviennent

dans l'éducation de la jeune fille.

Commencée à 8h30 la séance a pris fin à 12h15

Ont signé DJOSSOU Kodjo
9013-09-30

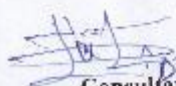
Le corps enseignant


AGBOSSOUMONDZE
Komlan

COGEP/COGERES

Chefferie traditionnelle ou ONG

Tozou GIBEKOU ATTIVON
60-Kedjorignitpa
90757520


DJOBEDO Agbonyi
9013871

Consultant

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PAQEEB

Région : MARITIME

L'An deux mille vingt et le 21 Décembre s'est tenue une consultation des parties
prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP du

projet PAQEEB.

La séance a démarré par l'accueil et la présenta-
tion des participants. Ensuite le DRE-M maritime
a pris la parole pour introduire le sujet et
présenter le contexte de la mission.

Etaients présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PAQEEB et les principaux risques et impacts
génériques notamment

Impacts générique négatifs

- ✓ Perturbation de la circulation
- ✓ Emission des particules de poussière ;
- ✓ Perte éventuelle des espèces végétales et des espaces cultivables
- ✓ Encombrement du sol avec les déchets de chantier,

Risques environnementaux et sociaux génériques

- ✓ Perturbation des activités scolaires au cours des travaux ;
- ✓ Pollution diverses ;
- ✓ Nuisances
- ✓ Risque d'accident de travail ;
- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basés sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- L'implication de tous les parties prenantes
- Le partage d'information dans le temps

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

- Les parties prenantes seront-elles formées sur le projet, afin de mieux contribuer à la réussite ?
- Les moyens seront-ils déployés afin de faciliter les échanges d'information entre les parties prenantes et contribuer ainsi à la réussite des activités à mener sous le cadre du projet ?

2. REPONSES AUX QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS

- Les parties prenantes de l'administration ~~souhaitent~~ du projet seront informées et sensibilisées afin d'accompagner le projet pour une meilleure issue.
- Les échanges entre les différents parties prenantes sont nécessaires. S'il existe un bon mécanisme et une stratégie de communication adaptée.


3. RECOMMANDATIONS


- Les parties prenantes de l'administration souhaitent prendre part à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation.

du projet.

- Former les différents parties prenantes sur le TIC.
- Mettre en place une stratégie de Communication pour faciliter les échanges entre les différents parties prenantes du projet.

Commencée à 9h30 la séance a pris fin à 14h20


DJAMOINE Bonils
90259836
Le corps enseignant

Ont signé 
AEDZE K. Hermann
91869272
COGEP/COGERES


Tophi Kofi Doudji TOULASSI D.
Chef exécutif **CELEPHOIE**
Chefferie traditionnelle ou ONG


Consultant
90035115
DZO GB

République Togolaise
 Ministère des Enseignements Supérieurs,
 Scientifiques et de l'Artisanat
CABINET
 Secrétariat Central
 Unité de Coordination des Projets (UCP)
 Projet d'Appui à la Mise en Place du Système Éducatif et de Santé COVID-19
 PARSEP COVID-19

République Togolaise
 Tracé - 2019 - 2020

Liste de Présence

TOURNEE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES PROJETS PARSEP COVID-19 ET PAQEEB

LIEU: **MARITIME**
 DATE:

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
1	STANI Kossivi M.	Directrice Régionale	90 02 9284	stani16@gmail.com	
2	DATE-MASSE K.	Chef d'inspection	90342351	paulsalumest@yahoo.fr	
3	AMEGAN A. Agossie	CP Z10-nord	90 89 9445	edwigtassif@gmail.com	
4	KATAORE A. Agossie	CP Z10-Centre	90355159	gloriante@gmail.com	
5	DZADE Kossivi CEA TSEMEVILLE 3		90785224	felinos@yahoo.fr	
6	GBEGBE Adjouha	Chef d'inspection	90192913	adjouha3@gmail.com	
7	AMEGNRAN Komi P. DAVIEMODJI / D		90167880	Guy@gmail.com	
8	ATTIOGBE Koko APE DAVIEMODJI / D		90184874	atiko.comban@yahoo.fr	

République Togolaise
 Ministère des Enseignements Supérieurs,
 Scientifiques et de l'Artisanat
CABINET
 Secrétariat Central
 Unité de Coordination des Projets (UCP)
 Projet d'Appui à la Mise en Place du Système Éducatif et de Santé COVID-19
 PARSEP COVID-19

République Togolaise
 Tracé - 2019 - 2020

TOURNEE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES PROJETS PARSEP COVID-19 ET PAQEEB

LIEU:
 DATE:

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	FONCTION/SERVICE	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
9	DIAMOUNE Bamila	JEP Adiakpo	90253836		
10	BOLOUVI Abia	COSEP Adiakpo	33521841		
11	AWADE Essodina	C.P I.E.P.P Z10-SUD	90081566		
12	ADEDE K. Hermann	Président régional des parents d'élèves	91867272	hermannadek1@gmail.com	
13	AMANA Topi Koffi	Président COSEP	90223910		
14	KLIMOU Kéhou	Revueuse	91863698		
15	AGBOTE Yao Agbelawo	Directeur Exécutif ONG - GIRCAFEM	90159479	gircaform2006@gmail.com	
16	TOGBUI Komi D. Tolpssou	Chef Canton CABRATVILLE	91468021	-	

**MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PAQEEB**

Région : des Plateaux.....

L'An deux mille vingt et le 22 décembre..... s'est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP du PAQEEB. La consultation a débuté par la validation d'usage suivi de de la présentation des participants puis l'équipe du consultant a présenté les projets objet de la consultation.....

Étaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PAQEEB et les principaux risques et impacts généraux notamment

Impacts générique négatifs

- ✓ Perturbation de la circulation
- ✓ Emission des particules de poussière ;
- ✓ Perte éventuelle des espèces végétales et des espaces cultivables
- ✓ Encombrement du sol avec les déchets de chantier,

Risques environnementaux et sociaux génériques

- ✓ Perturbation des activités scolaires au cours des travaux ;
- ✓ Pollution diverses ;
- ✓ Nuisances
- ✓ Risque d'accident de travail ;
- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- la non-association de l'administration à l'exécution du projet

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

Les questions soulevées concernent l'absence de suivi-évaluation en fin de projet et la non-association de l'administration à l'exécution du projet.

2. REPONSES AUX QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS

Face aux questions soulevées, l'équipe du consultant a répondu que l'évaluation est faite mais par manque de communication les acteurs ne sont pas informés. Par rapport à la non-association de l'administration à l'exécution, l'équipe a répondu que l'administration est toujours associée à l'exécution du projet.

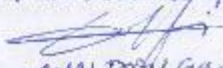
3. RECOMMANDATIONS

La recommandation est d'associer les communautés à la base.

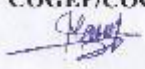
Commencée à : 8h 45 min la séance a pris fin à 11h 55 min

Ont signé


Le corps enseignant

Le Proviseur J. ATA

AMI DOU GATOFOFAMA


COGEP/COGERES


MANGAMAMA Afégnidou
COGEP Koronoma D

Chefferie traditionnelle ou ONG


Alevle Kessi A. DKAOKOU V

Consultant


90 0387 16
EZOIBEDO Agbenyo

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET L'APPUI
L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASSE au TOGO
(+172674)

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu : ... Atakpame / D.P.E.

Date : ... 22. Decembre 2020 ...

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contacts	Signature
1.	KPOKOU K. Agboho	SP/DRE-PL	SP	Atakpame	90070522	
2.	MIDAMIN ANZUMOU	Education	Directeur	Atakpame	90793838	
3.	AMLOU Gado Fofana	Lycée d'Atakpame	Proviseur	Atakpame	90304459	
4.	TCHAMOUZA ESSOFO	CEG/AIENS	Sanitaire Général APE	ATAKPADE	9296656	
5.	ANANDU EKOUA	IETPI Plateau	Inspecteur	Atakpame	90030496	
6.	KOFFI KOWOU	IEPP/DOU	SP	ATAKPA ME	90385469	

1

7.	BAGNA Tcha-Sama	Lycée Technique LETP-At.	Proviseur	Atakpame	92393966	
8.	OTTOU Ametobe ABLA	Mairie	Conseillère	Atakpame	90032565	
9.	Mme AMOUSSOU-SESHIE Adjouani	Directrice CEG-AIENS	Directrice	Atakpame	90309095	
10.	LOUANSO Koffi K	APE/LETP Atakpame	Treasurer	Atakpame	90-03-20-32	
11.	MANCIAMANA Afignidoy	COGEP KOROMBO	Treasurer	Atakpame	90350279	
12.	AMETOPÉ Komin	APE LYATA	Président	Atakpame	90741884	
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						

**MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PAQEEB**

Région : *Centrale*

L'An deux mille vingt et le *21 décembre* s'est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP de *du PAQEEB* . Les échanges ont débuté par les salutations d'usage. Ensuite, *chaque* des membres de l'assemblée s'est présenté puis l'équipe du consultant a présenté les projets aux participants.

Etaients présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PAQEEB et les principaux risques et impacts génériques notamment

Impacts générique négatifs

- ✓ Perturbation de la circulation
- ✓ Emission des particules de poussière ;
- ✓ Perte éventuelle des espèces végétales et des espaces cultivables
- ✓ Encombrement du sol avec les déchets de chantier,

Risques environnementaux et sociaux génériques

- ✓ Perturbation des activités scolaires au cours des travaux ;
- ✓ Pollution diverses ;
- ✓ Nuisances
- ✓ Risque d'accident de travail ;
- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- la prise en charge de la mobilisation des parties prenantes.....

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

Les participants ont souligné l'importance d'être associé
un peu tôt dans le projet afin d'éviter les problèmes
dans la formation.....

2. REPOSES AUX QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS

L'équipe de consultant a rassuré les partici-
pant quant à leur implication dans le
projet.....

3. RECOMMANDATIONS

Les participants ont recommandé la mise
en place d'un fond pour le déplacement des
autorités. Ils ont également recommandé

la redevabilité dans la mise en œuvre
du projet et à ce qui on gère nation-
nellement le projet

Commencée à : 9h 30 min... la séance a pris fin à : 12h 30 min...

Ont signé


Le corps enseignant


YEKIWA Issaka


COGEP/COGERES


BAYANNA Damina

Chefferie traditionnelle ou ONG


OURO-AKORIKO Ali
Chef Canton de Sokodé

Consultant


PROUBEDO Agbenyo
90038715

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu : Sokode.....

Date : 21 décembre 2020.....

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contacts	Signature
1.	AGBASSAOU NOUNHOUM	EPP-Kpondjodjo	secrétaire	Kpondjodjo	90110046	
2.	ADJALTE Toungbehin	IETFP-RC	Inspecteur	Sokodé	90146855	
3.	DEGUENON Kossi	I.E.T.FP- RC	Enseignant	SOKODE	90960978	
4.	DAISSOU Salahouline	IEPP Tchoufoumas	secrétaire et Principal	Sokodé'	90352450	
5.	DOEVI-TSIBIAKU Abbe' Memaun	LIETP-Sokode	chef des Travaux	Sokode	90139230	
6.	KABIA Kpapeu	ONG PAFED	Assistant juridique	Sokode'	91225705	

1

7.	OURO-Djén Sahabi	APE Ipongalem Centre	Président A.P.E	Ipongalem	90387286	
8.	BATCHABANI Siméona	EPP Tchawanda	Enseignant	Tchawanda	90395470	
9.	DIALLO Soumaila	APE Koulaoundi	Technicien Environnement	Koulaoundi	90 201 77 631	
10.	IDRISSOU Massahoudou	Secret. Princi. I.E.S.S. - SOKODE	Secrétaire Principale	Sokodé	90-28 76-46	
11.	OURO-BANGINA BOUWELI	RA-Haute Volta TCHAWANDA	RA Haute Volta	Sokodé	90042413	
12.	KAGINALA Koumanaba	DRE-RC	CRASH	Sokodé	90183095	
13.	YERIMA Isaka	Directeur centre Dre Tchawanda	Enseignant	SOKODE	90175245	
14.	GNOFAM Mayi	ONG PAFED	Directeur Formation	Sokodé'	90099481	
15.	BAYANNA Damina	APE CEG Kpanglé	Présidente COGERES	SOKODE	90250330	
16.	OURO-AKORIKO Ali	Cheffe de Missionnelle	Chef Canton de Sokode	Sokodé	90149745	
17.						
18.						

2

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PAQEEB

Région : Kara

L'An deux mille vingt et le 22 décembre s'est tenue une consultation des parties
prenantes sans le cadre de l'élaboration du PMPP

du projet PAQEEB. Après l'accueil des participants
et présentation de l'équipe de consultation, le représentant
du DRE région de la Kara a pris la parole
pour introduire l'objet de la présente
rencontre.

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PAQEEB et les principaux risques et impacts
génériques notamment

Impacts générique négatifs

- ✓ Perturbation de la circulation
- ✓ Emission des particules de poussière ;
- ✓ Perte éventuelle des espèces végétales et des espaces cultivables
- ✓ Encombrement du sol avec les déchets de chantier,

Risques environnementaux et sociaux génériques

- ✓ Perturbation des activités scolaires au cours des travaux ;
- ✓ Pollution diverses ;
- ✓ Nuisances
- ✓ Risque d'accident de travail ;
- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- l'accueil favorable du projet, mais à voir
- la formulation de la composante

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

- le projet dans sa composante 2 ne doit pas se limiter uniquement aux filles. Il faut prendre en compte également les personnes en situation de handicap.

- le problème de gestion de l'éducation du système de l'éducation surtout en ce qui concerne la création anarchique des écoles notamment des lycées, mais pas d'infrastructures, ni équipement et d'enseignants.

2. REPONSES AUX QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS

Evidemment la composante 2 du projet inclut les personnes en situation de handicap. Nous allons prendre cela en compte dans la mise à jour des documents du projet.

- Concernant l'équipement, il faut comprendre que les biens publics en ce qui concerne l'éducation doivent servir à tout le monde, en dehors des équipements fournis par la communauté.

Concernant la gestion de la création des lycées, nous allons notifier cela dans le rapport pour que l'information parvienne au niveau hiérarchique.

3. RECOMMANDATIONS

Tenir compte de l'apport des inspecteurs dans la mise en œuvre de la réforme curriculaire.

Revoir la politique de réforme du système de l'éducation

↳ Que l'Etat tienne compte des réalités des localités, sans ces réformes et politiques.

- Prendre des initiatives pour intégrer des enseignants volontaires recrutés et aussi prévoir un budget pour la construction sans les écoles créées, des infrastructures

Commencée à : 8h51 la séance a pris fin à : 11h34

Ont signé

Le corps enseignant

BADO BÉNIOR Hétého

COGEP/COGERES

MENDELI Nazabalo

Chefferie traditionnelle ou ONG

ANI TE Adji

Consultant

P.O Kossi Komi Elom

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu Kara.....

Date: le 22-12-2020.....

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contact	Signature
1.	AMISSA Mamawé	IESG KARA	Inspecteur	KARA	90972999	
2.	BABOACIM Abicha	Établissement IESG-Kara	Principal	KARA	90035916	
3.	YERA Zalmikmedem	IEPP KOZAH-letie	CP	Kara	90806574	
4.	NOUWOGAN Koffi	IEFP	Chargé d'étude	Kara	98549024	
5.	AMENOUYOR Elenk	CRETEF Kara	Chf. train	Kara	90305464	
6.	MEYDELEI Mazyalab	PRESDAR CODES KZAH	PRESDANT	Kara	92289293	

7.	KAGA Fabrigui	Nicofan Tand C	Président	KARA	92726736	
8.	MANDAROU Benjamin	EPP Agomédi	Président EPE	Kara	90027327	
9.	PERE Kobaydon	ACED-TT	Représentant	Kara	90305812	
10.	AWATE Alimata - N.	Mairie KOZAH Conseillère municipale Présidente de la commission	Conseillère municipale Présidente de la commission	Kara	90148004	
11.	EWEDE Esrodane	Nicofan Tand C	Présidente	Kara	90998818	
12.	LESSIK E Mazyalab	Conseiller EPE Mendasse	Conseiller EPE	KARA	93229614	
13.	MOUZOU Alassime B.	COSEP EPP Songaye	Présidente	Kara	90398853	
14.	ANITE Adji	différentielle traditionnelle	Représentant	Kara	90342362	
15.	BODI Mousa	DRE	Représentant	Kara	90211898	
16.						
17.						
18.						

MISSION DE MISE A JOUR DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET COVID-19 EDUCATION ET
D'APPUI A L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'AMELIORATION DE
LA QUALITE ET DE L'EQUITE ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION DE BASE
AU TOGO (P172674)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DU PMPP DU PAQEEB

Région : Savanes

L'An deux mille vingt et le 21 décembre s'est tenue une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du PMPP du PAQEEB. La séance a débuté avec l'accueil des participants, les salutations, présentations de l'équipe de participant et les mots introductifs du DRE.

Etaient présents (voir liste des participants en annexe)

Après la présentation du projet PAQEEB et les principaux risques et impacts génériques notamment

Impacts générique négatifs

- ✓ Perturbation de la circulation
- ✓ Emission des particules de poussière ;
- ✓ Perte éventuelle des espèces végétales et des espaces cultivables
- ✓ Encombrement du sol avec les déchets de chantier,

Risques environnementaux et sociaux génériques

- ✓ Perturbation des activités scolaires au cours des travaux ;
- ✓ Pollution diverses ;
- ✓ Nuisances
- ✓ Risque d'accident de travail ;
- ✓ Risque de propagation de la pandémie au Covid-19 ;
- ✓ Risque d'atteinte aux IST ;
- ✓ Risque de conflits ;
- ✓ Risque de violences basées sur le genre ;
- ✓ Risque de dépravation des mœurs ;

Les participants ont exprimé leurs préoccupations d'ordre général, entre autres

- l'adhésion totale au projet et l'assistance demandée que soit vraiment réalisées les activités prévues.

De façon spécifique, il est ressorti des échanges:

1. QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS SOULEVEES

Préoccupation pour rapport au réseau de téléphonie mobile pour les cours en lignes.

- implication concrète des acteurs, que cela ne soit pas comme les autres projets.

- Pourquoi les acteurs de la santé ne sont pas impliqués dans le projet?

- Associer d'autres acteurs -

2. REPONSES AUX QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS

- Ce sont des suggestions qui seront adressées à qui de droit.

- c'est pour ^{que} les actions concrètes soient viables, que vos avis sont accueillis dans ce cadre.

- Par ailleurs, cette séance de consultation en est une portion de votre implication dans le projet.

- Comme pour le projet PARSEP-COVID, nous allons veiller à la mise en œuvre de ce point sur l'implication des acteurs de la santé.

3. RECOMMANDATIONS

- Penser au mécanisme de facilitation de l'accès à l'internet.

- Prendre en compte le Bureau des

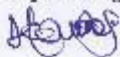
Citoyens en matière de gestion des plaintes
(Ils sont au total 8 dans 8 Communes
différentes pour le moment)

Prendre en compte également le
quadrilogue ccl dans la réalisation du
projet notamment par rapport aux mécanismes
d'information et de gestion des plaintes :

Commencée à 9h 21 la séance a pris fin à 11h 05

Ont signé

Le corps enseignant


DJINKOU Prosper


COGEP/COGERES



Chefferie traditionnelle ou ONG



Consultant


Kossi Komi Elom

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

LISTE DES PARTICIPANTS

Lieu : DAPAONG
Date : 24 / 12 / 2020

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée	Titre/ Responsabilité	Lieu de provenance	Contacts	Signature
1.	TINDAME Simbiliti	Pat des parents Niveau EPP Bodjépal	Président	Dapaong	91210781	
2.	SOUANTCHIEBE KOKOU	EPP Bodjépal/s	Directeur	Dapaong	90001921	
3.	BABAKAN G. Soaléi	Président APE LYNADA	Président	Dapaong	90087226	
4.	YEN TCHASSRE Yalésondjo	chef canton	chef canton	Dapaong	90013155	
5.	DJINKOU Prosper	Enseignement Technique	Enseignant	Dapaong	90346588	
6.	POOKPA Gounigantine	CRETFP-Dapaong	membre APE	Dapaong	91852585	

1

7.	BASSOUBIA N'Daou	Secrétaire APE CEG Dapaong-4	Secrétaire APE	Dapaong	90344818	
8.	AIN DOKI Issa	Directeur du CEG Dapaong-10	Directeur CEG Dapaong	Dapaong	91506485	
9.	TREM Mimpague I	Chargé de Communication Municipal Place Tona-1	Tona-1	Dapaong	91889811	
10.	KONATE Abdoukarim	Chef d'inspection de l'JETFP RS	Inspecteur	Dapaong	90263917	
11.	PAKA Kouji	Chargé Projet FASEE CAES Aide et Action	Chargé Projet ENSEF-PAO	Dapaong	90186769	
12.	TCHAMESSI Ougouma	DRE-S	Directeur	Dapaong	90223677	
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						

2

Annexe 6: Rapport de consultation

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mission de mise à jour des documents de sauvegarde environnementale et sociale du PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE DE L'ÉDUCATION DE BASE au Togo (PAQEED) des séances de consultations avec les parties prenantes, ont eu lieu du 21 au 22 décembre 2020 dans les villes suivantes : Dapaong, Kara, Lomé, Sokodé, Atakpamé, Tsévié, et Lomé.

Ces séances de consultation visent à mobiliser et à recueillir des avis, des informations, des suggestions et des préoccupations des parties prenantes identifiées. Ces parties prenantes sont l'ensemble des acteurs concernés par le projet.

Cette mission est organisée par le Consultant DZOGBEDO Agbenyo, chargé de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet d'Amélioration de la qualité et de l'équité et de la gestion de l'éducation à la base (PAQEED). Trois (03) équipes ont appuyé le consultant dans la collecte d'information. Ces équipes sont composées comme suit:

- ✓ M. ATTIKPATI Affo-Ogou, Sociologue, animateur de l'UCP ;
- ✓ M. KOSSI Komi Elom, Juriste-environnementaliste, animateur du consultant ;
- ✓ KOUTODJO Adesso, Sociologue, animateur du consultant.
- ✓ M. SIMYELI Abozi-Eso; Géographe, Animateur de l'UCP ;
- ✓ M. ADONKOR Komlavi ; Socio-économiste, Animateur du consultant ;
- ✓ Mme. KUADJOVI-AYEDEU Efua Eve. Environnementaliste, Animateur du consultant.
- ✓ BADIDIGA Dissi : Socio Anthropologue, Animatrice de l'UCP ;
- ✓ M. MENSAH Kokou ; Sociologue, Animateur du consultant ;
- ✓ M. BECKHODRO-NGATIMON Thai Kouambo; Environnementaliste, Animateur du consultant.
- ✓ AFATSAO Kossi Biava, Environnementaliste, Assistant du Consultant,
- ✓ DZOGBEDO Agbenyo, Gestionnaire de l'Environnement, Consultant

I. Objectifs

L'objectif de cette mission est de recueillir les avis, préoccupations, suggestions, doléances et recommandations des parties prenantes sur le projet PAQEED et sur ses aspects environnementaux et sociaux.

De façon spécifique, il s'agit de:

- ✓ Fixer les dates et les modalités de mobilisation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet,
- ✓ Distinguer les parties touchées par le projet des autres parties concernées ;
- ✓ Identifier les risques et effets positifs, négatifs des activités du projet;
- ✓ Analyser l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet;
- ✓ Analyser les capacités des parties prenantes à contribuer à la réussite du projet;
- ✓ Analyser les voies et moyens de diffusion de l'information existants au niveau de chaque groupe d'individus et communautés afin de clarifier ceux qui peuvent être

- applicables dans le cadre de ce projet;
- ✓ Analyser les mécanismes de gestion des plaintes des communautés afin de proposer celui qui sera applicable dans le cadre de ce projet pour permettre à toutes les parties prenantes de pouvoir soulever les problèmes et formuler des plaintes;
 - ✓ Analyser les différentes préoccupations des parties prenantes, leurs appréhensions et leurs attentes du projet;
 - ✓ Recueillir les engagements des différents acteurs dans la mise en œuvre et la réussite du projet.

II. Méthodologie de travail

Conformément à la méthodologie définie, il a été organisé des rencontres de consultation restreintes, pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes. La méthodologie utilisée est basée sur un entretien à partir d'un guide d'entretien préalablement élaboré et testé sur un groupe d'individus afin de s'assurer de la justesse des questionnaires dans le guide.

Le profil des participants se présente comme suit :

N°	Lieu de réunion	Date	Profil des participants
1.	Séances de consultation à Dapaong	21/12/2020	DRE : 1 personne Inspection (Primaire, secondaire et technique) : 1 personne Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 3 personnes APE : 4 personnes Mairie : 1 personne Chefferie traditionnelle : 1 personne ONG : 1 personne
2.	Séances de consultation à Kara	22/12/2020	DRE : 2 personnes Inspection (Primaire, secondaire et technique) : 3 personnes Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 4 personnes COGEP/ APE : 4 personnes Mairie : 1 personne Chefferie traditionnelle : 1 personne
3.	Séances de consultation à Sokodé	21/12/2020	Ministère/DR : 1 personne Inspection : 3 personnes Corps enseignant : 3 personnes COGEP/APE : 5 personnes Mairie : 1 personne Chefferie traditionnelle : 1 personne Association/ONG : 1 personne

N°	Lieu de réunion	Date	Profil des participants
4.	Séances de consultations à Atakpamé	22/12/2020	DRE : 1 personne Inspection : 3 personnes Corps enseignant : 3 personnes COGEP/APE : 5 personnes Mairie : 1 personne
5.	Séances de consultations à Tsévié	21/12/2020	DRE : 2 personnes Inspection (Primaire, secondaire et technique) : 4 personnes Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 6 personnes COGEP/ APE : 5 personnes Mairie : 1 personne Chefferie traditionnelle : 2 personnes ONG : 1 personne
6.	Séances de consultations à Lomé	22/12/2020	Ministère/DR : 2 personnes Inspection (Primaire, secondaire et technique) : 3 personnes Corps enseignant (Primaire, secondaire et technique) : 3 personnes COGEP/ APE : 3 personnes Mairie : 0 Chefferie traditionnelle : 1 personne ONG : 0 ANGE : 0

III. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus étaient :

- les consultations sont organisées ;
- les parties prenantes sont consultées ;
- les avis des parties prenantes sont recueillis;
- les différents canaux de diffusion et de communication des communautés cibles sont identifiés et analysés;
- les mécanismes de gestions des griefs aux niveaux des communautés sont renseignés et analysés;
- les effets et risques potentiels issus des activités du projet sont identifiés de façon succincte ;
- le récapitulatif des préoccupations et des attentes des populations cibles et acteurs est fait;
- les parties prenantes sont identifiées, analysées et classées;
- les PV des consultations sont établis.

IV. Les difficultés

- Problèmes de communication entraînant un retard dans le démarrage des travaux ;
- Non disponibilité des certains acteurs ciblés.

V. Synthèse des résultats de la consultation

L'organisation du travail sur le terrain a permis non seulement de collecter le maximum d'informations concernant les documents à élaborer mais aussi de consulter au total 87 personnes dont : **70 hommes** représentant **80,46%** et **17 femmes** représentant **19,54%**.

Le tableau suivant représente

	Ministère /DR	Inspecti ons	Corps enseignant	COGEP/ APE	Mairie	Chefferie traditionnelle	Associations/ ONG	AN GE	Total
CONSULTATION EN GROUPE									
Hommes	08	16	15	20	03	06	02	00	70
Femmes	02	01	05	06	02	00	01	00	17
Total	10	17	20	26	05	06	03	00	87